

TCHAD : LA POUDRIERE DE L'EST

Rapport Afrique N°149 – 15 avril 2009

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS.....	i
I. INTRODUCTION	1
II. SPECIFICITES POLITIQUES DE L'EST TCHADIEN.....	2
III. DYNAMIQUES ACTUELLES DE LA VIOLENCE.....	5
A. VIOLENCES LOCALES.....	5
1. Le Dar Tama	5
2. Le Dar Sila	8
3. Le Ouara	9
4. Faillite et dénaturation des mécanismes locaux de gestion des conflits	10
B. DYNAMIQUES REGIONALES ET TRANSFRONTALIERES.....	12
C. OPPORTUNISME POLITIQUE DU POUVOIR CENTRAL ET FRAGMENTATION REBELLE.....	14
1. N'Djamena : instrumentalisation des milices locales et discours patriotique.....	14
2. Polarisation ethnique de la rébellion.....	16
IV. LE MAINTIEN DE LA PAIX : UN BILAN	17
A. EUFOR/MINURCAT	17
B. MINURCAT : LA NOUVELLE MISSION ET SES PROBLEMES A VENIR.....	19
V. DESAMORCER LA POUDRIERE.....	22
A. UNE CONFERENCE REGIONALE DE PAIX POUR L'EST.....	22
B. RELANCER LE PROCESSUS DE DAKAR ET RENFORCER LA MINURCAT	23
VI. CONCLUSION	24
ANNEXES	
A. CARTE DU TCHAD.....	25
B. CARTE DE L'EST DU TCHAD.....	26
C. LES ACCORDS DE SYRTE, DE DAKAR ET LA PLATEFORME DU 13 AOUT 2007.....	27
D. ACRONYMES.....	30
E. A PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP	31
F. RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP DEPUIS 2006.....	32
G. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP	34

TCHAD : LA POUDRIERE DE L'EST

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

L'Est du Tchad est une poudrière dont l'explosion pourrait déstabiliser l'ensemble du pays ainsi que les pays voisins et aggraver une situation humanitaire déjà désastreuse. Les conflits locaux fondés sur la raréfaction des ressources ont été exacerbés par des manipulations politiques nationales et régionales. La population a déjà énormément souffert des conflits internes tchadiens, de la crise du Darfour et de la guerre froide tchado-soudanaise. Les deux gouvernements, avec le soutien de leurs partenaires internationaux, devraient reprendre la mise en place de l'accord de Dakar, mais une conférence spécifiquement dédiée au conflit à l'Est du Tchad devrait également être organisée afin que les acteurs locaux et nationaux trouvent des solutions aux causes internes de la crise. Elle devrait être intégrée dans les structures existantes du processus de paix tchadien.

L'incapacité des régimes successifs tchadiens à assurer la sécurité et le bien-être des populations orientales a enraciné leur méfiance vis-à-vis du pouvoir central. Afin de contrer les mouvements d'opposition armés, les régimes successifs d'Hissène Habré et maintenant d'Idriss Déby ont divisé pour mieux régner, montant les groupes ethniques les uns contre les autres. Cependant, la région n'avait pas connu de guerre ouverte depuis 2003 malgré ce climat délétère et de sanglants incidents sporadiques. Les problèmes humanitaires et sécuritaires qui la secouent depuis lors sont sans précédent, avec les effets du conflit du Darfour qui aggravent les affrontements interethniques et renforcent les solidarités intercommunautaires transfrontalières.

Les bouleversements démographiques dus à l'afflux de réfugiés soudanais et à des déplacements internes à grande échelle ont aggravé la lutte pour l'accès aux ressources. Le gouvernement tchadien et les groupes rebelles ont tous armé leurs partisans, ce qui a rendu les actes de banditisme et les disputes intercommunautaires pour l'usage de la terre entre éleveurs et agriculteurs encore plus sanglants et le travail des humanitaires de plus en plus difficile. Le gouvernement central a systématiquement coopté les mécanismes traditionnels de médiation et de gestion des conflits tels

que la *diyah*, la compensation traditionnelle versée par l'auteur d'un crime de sang, à ses propres fins politiques.

Depuis plus de cinq ans, le régime d'Idriss Déby instrumentalise la crise dans l'Est du Tchad pour se maintenir au pouvoir. Déby est parvenu non seulement à diviser ses opposants au niveau local à l'Est, mais aussi à verrouiller l'espace politique de ses adversaires sur le plan national. Sa stratégie a connu deux étapes. Dans un premier temps, en 2004-2005, le gouvernement a cherché et a échoué à consolider le soutien de sa base ethnique zaghawa. Suite à des dissensions au sein des Zaghawa, Déby a réactivé la méfiance historique entre Zaghawa et Tama dans le Dar Tama. Il a prétendu que le Front uni pour le changement (FUC), la principale coalition rebelle à l'époque, était une alliance entre les Tama et les tristement célèbres Janjawid, armée par Khartoum pour éliminer les Zaghawa de part et d'autre de la frontière. A la communauté internationale il a également décrit les rebelles du FUC comme « le bras armé tchadien du régime islamiste soudanais ». Dans un contexte marqué par la multiplication des raids des Janjawid contre les réfugiés soudanais au Tchad, cet argument a porté.

Dans un deuxième temps, depuis 2006 jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement a tenté, avec un succès limité, de rallier les membres du groupe ethnique Dadjo dans le Dar Sila en soutenant à la fois les groupes d'autodéfense dadjo existants et la création de nouveaux groupes, principalement des milices dadjo. Ce soutien est censé protéger les populations civiles contre les attaques janjawid, mais son objectif réel est de recruter les Dadjo pour se battre contre les groupes rebelles tchadiens. De leur côté, les dirigeants rebelles se sont servis de la crise pour justifier politiquement un combat essentiellement motivé par des griefs personnels à l'encontre de Déby. Le Soudan a exacerbé l'instabilité à l'Est en soutenant pratiquement tous les groupes rebelles, malgré de profondes divisions ethniques entre eux.

La communauté internationale a déployé depuis février 2008 un duo de missions de maintien de la paix afin de diminuer les effets d'une contagion du conflit soudanais dans l'Est du Tchad : une force européenne (EUFOR)

et la Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Pourtant, aucune des deux n'a pu véritablement améliorer la situation sécuritaire. Le 15 mars 2009, la MINURCAT a repris les responsabilités de l'EUFOR, mais a reçu un mandat qui, comme celui de son prédécesseur, est limité à la réduction de l'insécurité dans les camps de réfugiés et de déplacés et leurs alentours, mais qui n'inclut pas, comme il le faudrait, la promotion d'un processus politique qui traite les causes tchadiennes de la crise.

La communauté internationale doit mettre fin à sa politique de l'autruche et traiter des causes profondes de la crise en poussant le gouvernement tchadien à l'organisation de la conférence sur le conflit dans l'Est du Tchad mentionnée ci-dessus. Celle-ci devrait inclure des représentants du gouvernement central, des groupes rebelles, des chefs coutumiers et des partis politiques de l'opposition. Elle devrait examiner les causes politiques fondamentales de l'instabilité dans l'Est et mettre en place le cadre adéquat pour les traiter. La MINURCAT devrait être mandatée pour organiser cette conférence et pour sélectionner ses participants de manière neutre. La France, qui a renforcé Déby sans aider les Tchadiens à trouver une solution durable à la crise, devrait faire pression sur le gouvernement pour qu'il collabore avec les communautés de l'Est à l'organisation d'une telle conférence.

RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement tchadien :

1. Contribuer, avec l'aide de la MINURCAT, à l'organisation d'une conférence sur le conflit de l'Est et envoyer des gouverneurs et des préfets pour représenter le gouvernement afin de traiter des questions suivantes :
 - a) les relations agriculteurs/éleveurs et l'accès à la terre et à l'eau ;
 - b) la question de la *diyah* ;
 - c) le rôle des chefferies traditionnelles ;
 - d) la propagation et la circulation des armes ainsi que le désarmement dans la région ; et
 - e) la réconciliation et la cohabitation harmonieuse des différentes communautés.
2. Accepter, à l'issue de cette conférence, un comité permanent de médiation composé de personnalités proéminentes de l'Est, acceptées par les participants et chargées d'assurer le suivi de la mise en place des résolutions ainsi que de servir d'intermédiaire entre le gouvernement et les chefferies locales.

3. Collaborer avec la MINURCAT et ne pas limiter son champ de mouvement.
4. Ouvrir une nouvelle négociation avec les groupes rebelles sur la base de l'accord de Syrte afin d'aboutir à un accord sur un cessez-le-feu durable, de définir des points de regroupement ainsi que de créer une commission militaire conjointe.
5. Cesser tout soutien aux milices tchadiennes ainsi que, conformément à l'accord de Dakar, aux groupes armés soudanais, et favoriser la normalisation des relations bilatérales avec le Soudan.

Aux groupes rebelles tchadiens :

6. S'engager dans un cessez-le-feu durable et reprendre les discussions avec les autorités tchadiennes sur la base de l'accord de Syrte, sous l'égide des Nations unies, et soutenir la mise en place d'une conférence de paix sur l'Est du Tchad.

Au Gouvernement soudanais :

7. Cesser de soutenir toute incursion ou attaque armée des rebelles tchadiens à partir du territoire soudanais et favoriser une normalisation des relations bilatérales avec le Tchad conformément à l'accord de Dakar.

Au Conseil de sécurité des Nations unies :

8. Mandater la MINURCAT pour organiser la conférence et sélectionner les participants de manière neutre.
9. S'assurer que la MINURCAT a à sa disposition tout l'équipement et les troupes nécessaires pour accomplir sa mission, y compris des hélicoptères.

Au Secrétaire général :

10. Nommer un Envoyé spécial pour mener les négociations au sujet de la conférence pour l'Est du Tchad.

A la MINURCAT :

11. Suivre de près la police tchadienne et les gendarmes du Détachement intégré de sécurité (DIS) créé par les Nations unies afin d'améliorer la protection des réfugiés et des personnes déplacées.
12. Accélérer le déploiement des troupes.

Au Gouvernement français :

13. Soutenir diplomatiquement et financièrement l'organisation de la conférence de paix sur l'Est du Tchad et conditionner son soutien financier, militaire et politique au gouvernement tchadien au pro-

grès réalisé sur cette conférence de paix et sur d'autres mécanismes nationaux de résolution des conflits.

A l'Union européenne :

14. Financer et aider à organiser la conférence sur l'Est du Tchad.

Au Gouvernement libyen, l'Union africaine et la communauté internationale :

15. Soutenir diplomatiquement et financièrement l'organisation de la conférence de paix sur l'Est du Tchad.
16. Aider à obtenir du Tchad et du Soudan le respect de l'accord de Dakar.
17. Pousser le gouvernement tchadien et les groupes rebelles à reprendre des discussions sur la base de l'accord de Syrte.

Nairobi/Bruxelles, 15 avril 2009

TCHAD : LA POUDRIERE DE L'EST

I. INTRODUCTION

Depuis le déclenchement de la crise sécuritaire et humanitaire du Darfour, l'Est du Tchad connaît une instabilité généralisée. En présentant les troubles actuels comme l'importation au Tchad de problèmes spécifiquement soudanais, les autorités tchadiennes ont délibérément voulu faire l'impasse sur leurs origines locales et nationales. La crise du Darfour n'a fait qu'exacerber un conflit essentiellement tchadien.¹ L'épicentre de l'instabilité et des attaques armées qui affectent la région communément appelée « l'Est » du Tchad se situe dans les départements de l'Assoungha, Ouara, Dar Sila, Biltine, Dar Tama et Kobé, frontaliers du Soudan et qui abritent la plupart des camps de réfugiés et des sites de personnes déplacées.² Ces départements s'insèrent dans une bande géographique plus large qui assure du nord au sud la jonction de deux triangles frontaliers. Au nord, cette bande commence dans l'Ennedi où se rencontrent les frontières libyenne, tchadienne et sou-

danaise. Elle s'achève au sud-est au Salamat, lieu de croisement des frontières tchadienne, soudanaise et centrafricaine.

Semi-désertique dans sa moitié nord et plus arborée dans sa moitié sud, cette zone a été le théâtre majeur des insurrections et révoltes qui ont jalonné l'histoire de l'Etat tchadien depuis l'indépendance. Cela est dû tant à son éloignement physique de la capitale tchadienne, N'Djamena,³ qu'à la résistance de ses habitants face à un pouvoir central dont la légitimité est contestée et la présence s'est limitée à un fort appareil coercitif.⁴ La présence à l'Est de multiples groupes armés affrontant le régime d'Idriss Déby a simultanément entretenu un climat de tension généralisé. Formés sur des bases ethniques, ces rebelles recrutent au sein de la population civile, contribuant à militariser encore davantage une région où « tout le monde est un combattant ». ⁵ Afin de sauvegarder son pouvoir, le régime du président Déby a voulu capitaliser sur les animosités ethniques existantes pour diviser ses adversaires. Si cette stratégie s'est avérée payante pour N'Djamena, elle a considérablement exacerbé les violences intercommunautaires.

L'afflux massif des réfugiés soudanais et des déplacés internes a jusqu'à aujourd'hui considérablement bouleversé l'équilibre sociopolitique de l'Est du pays et a radicalisé les antagonismes ethniques. Deux facteurs expliquent cette situation. D'abord, dans cette région aride où les bonnes terres et les pâturages sont rares, la présence de nouveaux arrivants a pu être perçue par les autochtones comme une menace. Bien que les premières vagues d'arrivants aient été plutôt bien accueillies au départ par les populations locales en raison de solida-

¹ Ce rapport fait suite à la publication, le 24 septembre 2008, du dernier rapport d'International Crisis Group qui porte sur la situation globale ainsi que sur les perspectives de résolution de la crise tchadienne : Rapport Afrique de Crisis Group N°144, *Tchad : vers un nouveau cadre de résolution de la crise*, 24 septembre 2008.

² Suite aux décrets n° 415, 416, 419/PR/MAT/2002 du 17 octobre 2002 et 119, 200 du 10 mai 2004 et l'ordonnance n°002/PR/08 du 19 février 2008 portant réorganisation des circonscriptions administratives tchadiennes, les préfectures du Biltine, Ouaddaï et une partie du Salamat jouxtant le Soudan et qui constituaient le Ouaddaï géographique, ont été réorganisées en trois grandes régions : le Wadi Fira, le Ouaddaï et le Sila. La région du Wadi Fira est subdivisée en trois départements sur des bases plus ou moins ethniques : le Biltine (Zaghawa et Gorane), le Dar Tama (Tama et fortes minorités zaghawa et massalit) et le Dar Kobé (Zaghawa). Celle du Ouaddaï est composée de l'Assoungha (Ouaddaïens, Moubi venus du Guéra, Maba), du Ouara (Maba, Arabes, Ouaddaïens) et de l'Abdi (Arabes et Ouaddaïens). Le Dar Sila est subdivisé en deux départements : le Kimiti (Dadjo, Mouro, Massalit) et le Djourf El Hamar (Dadjo, Arabes). Sont mentionnés ici les groupes ethniques les plus importants en termes de population à l'exclusion de ceux de taille plus réduite. La plupart des réfugiés soudanais et des déplacés internes de l'Est du Tchad se trouvent dans les départements de l'Assoungha, Kimiti, Biltine, Dar Tama, Ouara et Dar Kobé.

³ Ainsi, Abéché, la ville majeure de l'Est du Tchad, se trouve à environ 900 kilomètres de N'Djamena. Les échanges commerciaux de la cité sont plus développés avec le Soudan et la Libye qu'avec N'Djamena ou les autres villes de l'intérieur tchadien. Cet éloignement physique accroît le sentiment que l'Est (de même que le Borkou-Ennedi-Tibesti au nord du Tchad), sont des régions à part au sein de l'entité tchadienne.

⁴ Pour une présentation de l'histoire et des causes profondes des insurrections à l'Est du Tchad, se reporter à l'ouvrage de Robert Buijtenhuijs, *Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984) : la Révolution introuvable* (Paris, 1987).

⁵ Voir rapport de Crisis Group, *Tchad : vers un nouveau cadre de résolution de la crise*, op. cit.

rités ethniques traditionnelles,⁶ l'augmentation croissante des réfugiés soudanais et des déplacés internes a fini par créer des tensions. Ensuite, le récit des violences attribuées aux Arabes janjawid et forces armées soudanaises a exacerbé un sentiment d'hostilité des populations non arabes locales vis-à-vis des tribus arabes.

A ces données d'ensemble, il faut ajouter des problèmes spécifiques à chaque zone et qui sont localement à l'origine de montées épisodiques de tension comme les polémiques récurrentes sur le montant de la *diyyah* (prix du sang),⁷ le découpage administratif ou l'allocation inégale et non transparente des ressources nationales.⁸ Autant d'enjeux politiques nationaux et locaux qui ne sont traités par aucun processus de résolution et limitent de facto l'impact possible du déploiement d'une mission de maintien de la paix dénué de tout mandat ou cadre d'intervention politique national.

Ce nouveau rapport de Crisis Group décrit les facteurs qui sont à l'origine de la crise sociopolitique et sécuritaire actuelle que connaît l'Est du Tchad. Il démontre la responsabilité des acteurs tchadiens (pouvoir et groupes rebelles) dans l'exacerbation des antagonismes ethniques et insiste sur la nécessité pour la communauté internationale de repenser sa stratégie afin d'éviter que la poudrière de l'Est n'embrase tout le Tchad.

II. SPECIFICITES POLITIQUES DE L'EST TCHADIEN

L'Est du Tchad stagne depuis l'indépendance dans un état de sous-développement critique. A cette situation difficile s'ajoute la répétition d'un cycle de violence et d'insurrections dont la population civile est la première à souffrir. Pour imposer leur autorité dans cette région réputée « indocile », le pouvoir colonial et les régimes du Tchad indépendant ont privilégié une approche fortement coercitive délaissant l'implantation des services publics susceptibles de gagner la confiance et d'assurer le bien-être des populations.

Marginalisée sous le régime du président Tombalbaye en raison de son éloignement géographique, la région a vécu les années 1960 et 1970 avec un double handicap ; elle était déconnectée du reste du pays sur le plan économique et attaquée sur le plan politique du fait de son rôle de principale pourvoyeuse de combattants des différents groupes rebelles. L'accapement du pouvoir à N'Djamena, à partir des années 1980, par des groupes armés originaires de l'Est les a installés au centre du pouvoir, mais n'a pas pour autant rendu la région plus docile ou mis fin à son instabilité. Actuellement, l'afflux massif des réfugiés soudanais du Darfour et des déplacés internes tchadiens bouleverse encore davantage l'équilibre fragile de cette région et la typologie des conflits qui y ont cours.

Aussi bien le régime d'Hissène Habré que celui d'Idriss Déby ont placé l'Est en tête de leur stratégie de conservation du pouvoir.⁹ Ils y puisèrent le principal vivier de leurs combattants et, quoique différents dans leur nature et leur durée, les deux régimes¹⁰ ont en commun

⁶Ce sont les mêmes communautés ethniques qui vivent de part et d'autre de la frontière soudanaise.

⁷Voir section III.4.

⁸Par exemple, la ville d'Abéché n'a aucune rue bitumée alors qu'elle est pourtant considérée comme la capitale de l'Est tchadien. De plus, aucune route bitumée ne la relie à N'Djamena ou aux autres villes de l'intérieur tchadien.

⁹Au contraire d'Idriss Déby qui est zaghawa, l'un des principaux groupes ethniques de l'Est, Hissène Habré n'est pas originaire de cette région, mais est un Gorane du Borkou, situé à l'extrême nord. Cependant, il pouvait compter à l'Est sur une forte minorité gorane qui, descendue du Nord au gré des vagues successives d'immigration provoquées par la sécheresse, s'est installée au début des années 1980 dans le Biltine. Gorane et Zaghawa ont fait alliance en 1982 pour permettre à Hissène Habré de lancer, à partir de l'Est du Tchad, l'offensive lui ayant permis de prendre le pouvoir à N'Djamena. Cette alliance a pris fin en 1989 lorsque des officiers zaghawa, parmi lesquels se trouvait Idriss Déby, sont entrés en rébellion contre le régime d'Habré. Pour un rappel de ces différentes péripéties de l'histoire du Tchad, voir Rapport Afrique de Crisis Group N°111, *Tchad : vers le retour de la guerre?*, 1^{er} juin 2007 ; et Rapport de Crisis Group, *Tchad : vers un nouveau cadre de résolution de la crise*, op. cit.

¹⁰Hissène Habré a exercé le pouvoir de 1982 à 1990. Son régime de parti unique était une dictature brutale caché derrière une rhétorique ultranationaliste. Le régime d'Idriss Déby, au

d'avoir fait de la cooptation de l'élite militaire locale et de la non-résolution des problèmes de fond deux caractéristiques de leur système de gouvernance, avec des conséquences désastreuses pour la région. Le rôle des chefs de guerre était d'obtenir l'allégeance de leur communauté d'origine. Les chefs et leurs troupes recevaient ensuite des prébendes proportionnelles à la solidité de leur engagement à servir le régime.¹¹ Plus un chef de guerre fournissait au pouvoir des combattants prêts à le défendre, plus il recevait personnellement des récompenses, généralement matérielles et non politiques : la capacité de donner et de redistribuer étant monopolisée par un cercle restreint autour du président, composé essentiellement des membres de son groupe ethnique.¹² Ce système de superposition des allégeances consiste uniquement à obtenir pour un temps le soutien militaire nécessaire au maintien du pouvoir du président. Il a abouti à mettre côte-à-côte au centre du pouvoir les leaders des groupes ethniques de l'Est historiquement rivaux, comme les Gorane, les Zaghawa et les Tama, sans qu'une politique de réconciliation n'ait été engagée au niveau local.¹³

pouvoir depuis 1990, est un régime autoritaire qui accorde une relative liberté d'opinion et autorise des partis politiques, certes sans une grande marge de manœuvre, mais qui ont néanmoins le mérite d'exister. Pour une analyse approfondie des régimes respectifs de Hissène Habré et d'Idriss Déby, se reporter à Mohamed Tétémadi Bangoura, *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad* (Paris, 2006).

¹¹ L'engagement à servir le régime signifie ici que le chef de guerre coopté ainsi que son groupe ethnique doivent se battre militairement pour la survie du régime et au besoin faire les basses besognes d'intimidation des opposants.

¹² Le rapport du ministère tchadien de la Justice sur les crimes et détournements commis par le régime d'Hissène Habré révèle que durant le règne de ce dernier les décisions les plus importantes étaient prises au sein d'un cabinet parallèle composé uniquement d'Anakaza, le sous-clan gorane auquel appartient Habré. Ce cabinet parallèle était connu sous l'appellation (en gorane) d'*Ain Galaka*. Voir « Rapport sur les crimes et détournements de l'ex-président Hissène Habré et ses complices », ministère tchadien de la Justice, N'Djamena, juin 1991. De même, la plupart des opposants zaghawa au président Déby, et qui ont été ses plus proches collaborateurs, avouent généralement que durant tout le temps où ils ont été proches du président, les grandes décisions ont toujours été prises au sein du cercle familial présidentiel restreint. Le cabinet et le gouvernement officiels n'en étaient informés qu'en second ressort. Voir « Tchad : les frères Erdimi à l'offensive », *La Lettre du Continent*, 28 septembre 2006.

¹³ Aussi bien la coalition armée ayant permis à Habré de prendre le pouvoir que celle de Déby étaient le résultat d'une entente entre chefs militaires sans véritable projet politique. Si les manifestes politiques ayant formalisé ces ententes font référence aux grands et vagues principes d'unité nationale tchadienne et de démocratisation, ils ne mentionnent en aucun

Pour Hissène Habré, la conséquence immédiate de cette politique a été la résurgence de la rivalité entre Gorane et Zaghawa. Les seconds sont entrés en dissidence en avril 1989, mécontents de leur rôle subalterne au niveau national et s'estimant de nouveau victimes, au niveau local, des exactions des militaires gorane. Dès ses premières années au pouvoir, Idriss Déby a été confronté à la dangerosité du phénomène d'empilement des allégeances qu'il a utilisé à l'extrême. Son noyau de soutiens militaires a très rapidement volé en éclats, le sentiment de marginalisation ayant resurgi chez les chefs de guerre qui le soutenaient.¹⁴

A la différence d'Hissène Habré qui répondait à toute dissidence, velléitaire ou ouverte, par une répression aveugle visant indistinctement l'ensemble du groupe ethnique concerné,¹⁵ Idriss Déby a tempéré l'usage de la force et a privilégié le recours aux moyens financiers pour diviser les groupes dissidents. L'échec de la plupart des alliances entre ses dissidents est imputable au succès de cette tactique : Idriss Déby s'est maintenu en rachetant des anciennes allégeances temporairement passées en dissidence ou en en créant de nouvelles dans l'entourage adverse.¹⁶ Cette politique a permis au pouvoir de surmonter un à un les défis rebelles venus des parties orientales du Tchad et perdure depuis dix-huit ans. Cependant, les problèmes de fond demeurent inchangés.¹⁷

cas les tensions ethniques récurrentes à l'Est ni la question du partage du pouvoir, laissées à des « concertations futures ».

¹⁴ Maldom Bada Abbas (Hadjarai du Guéra) a été le premier à tenter une dissidence, suivi d'Abbas Koty (Zaghawa), Mahamat Garfa (Tama), Acheikh Ibni Oumar (Arabe), Youssouf Togoïmi (Gorane), Mahamat Nour (Tama), les frères Erdimi (Zaghawa), Hassaballah Soubiane (Arabe), Mahamat Nouri (Gorane), etc. Pour un détail de ces différentes dissidences, se reporter aux deux derniers rapports de Crisis Group : *Tchad : vers le retour de la guerre?* et *Tchad : vers un nouveau cadre de résolution de la crise*, op. cit. Ces dissidences sont les plus significatives. De nombreux autres chefs de guerre se sont retournés contre le régime de Déby. Ce décompte ne tient également compte que des chefs de guerre originaires de l'Est ou ayant une base ethnique à l'Est.

¹⁵ A l'Est comme au Sud du Tchad, Hissène Habré n'a pas hésité à utiliser son appareil répressif contre les populations civiles afin de décourager toute tentative de soutien aux contestataires. Cela a été le cas en 1984 au Sud du Tchad, en 1987 dans le Guera contre les Hadjarai, mais aussi en 1990 dans le Biltine à l'encontre des Zaghawa.

¹⁶ Les exemples emblématiques sont ceux d'Abbas Kotty, Mahamat Nour, Yaya Dillo, Hassane Al Djineidi dont le pouvoir a obtenu le ralliement.

¹⁷ De fait, le régime d'Idriss Déby donne l'impression de vaciller en permanence, mais continue de tenir debout grâce à l'imbrication savante des intérêts des différents chefs de clans.

Du fait de cette priorité donnée à la cooptation des chefs de guerre dans les cercles présidentiels, la vie politique locale est dominée par ceux-ci, reléguant au second plan l'élite civile et la lutte politique non violente. Depuis le déclenchement de la guerre civile, la plupart des acteurs politiques originaires de l'Est ou basés dans la région sont passés à un moment ou un autre de leur vie politique par la lutte armée.¹⁸ Cette tendance est actuellement à l'opposé des autres régions du pays, notamment l'Ouest et le Sud où aucun groupe rebelle n'est implanté.

De même, l'élite intellectuelle originaire de ces parties du pays est peu représentée dans la rébellion actuelle et semble préférer adhérer aux partis politiques plus classiques de l'opposition non armée.¹⁹ Le dernier groupe armé existant à l'Ouest du Tchad, à savoir le Mouvement pour la démocratie et le développement (MDD) que dirigeait Moussa Medela, a cessé d'opérer en février 1992 après l'arrestation de son leader.²⁰ Depuis lors, aucun groupe armé ne s'est maintenu de façon permanente dans la région. Il en va de même au Sud du Tchad où le dernier groupe rebelle²¹ a été démantelé en 1998.

Cette militarisation de l'engagement politique au Nord-Est a contribué à normaliser le recours aux armes comme modalité d'action dominante, reléguant au second plan les moyens non violents de résolution des différends politiques.²² Cependant, la conséquence la plus grave

de ce phénomène aura été d'encourager des générations entières à devenir combattants, transformant le Tchad en une immense caserne. L'élite militaire locale ayant besoin de combattants pour peser au niveau national, elle a tendance à recruter tous les hommes valides de sa région. Comme les chefs de guerre, les combattants sont des civils armés devenus guerriers. Ce sont des paysans ou éleveurs qui sont recrutés volontairement ou par la contrainte dans l'armée gouvernementale ou les groupes rebelles le temps d'une campagne militaire. Soldats le temps que durent les combats, ils reprennent le statut de paysan ou d'éleveur pendant les trêves, souvent sans avoir obtenu les récompenses promises, que les chefs s'arrogent généralement.

Cette perméabilité entre sphère civile et militaire facilite la circulation des armes parmi les populations et rend les conflits intercommunautaires particulièrement sanglants. Côté quotidien un homme transportant une arme de guerre est devenu une situation banale. A Abéché par exemple, on rencontre des soldats dans tous les secteurs de la vie économique civile, y compris dans les débits de boissons ou les marchés. Il en va de même à Adré (la plus grande garnison du pays), Goz Beida, Iriba, Guereda et la plupart des centres urbains de l'Est. Dans les confins de Bahaïs et d'Am Djaress, on rencontre les rebelles soudanais du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) alliés du président tchadien, tandis que les groupes rebelles tchadiens revendiquent leur présence dans les environs de Hadjer Marfaïne, sur la frontière tchado-soudanaise.

¹⁸ L'opposant Ibni Oumar Mahamat Saleh, aujourd'hui disparu, ou Ali Abderrahmane Haggar font figure d'exception. Même des intellectuels originaires de la région qui ont longtemps refusé la lutte armée ont aujourd'hui rejoint la rébellion. C'est le cas d'Abakar Tollimi, de Djibrine Assali (qui a été pendant de longues années secrétaire général de l'union des syndicats du Tchad), d'Abderrahmane Koulamallah, etc. Le Premier ministre tchadien Youssouf Saleh Abbas qui est originaire de la région d'Abéché est lui aussi passé par la rébellion du Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT).

¹⁹ La direction de la dernière coalition rebelle mise en place le 18 janvier 2009 est composée exclusivement de leaders politico-militaires originaires de l'Est ou de l'extrême Nord du pays. Voir liste des membres du bureau politique de l'Union des forces de la résistance (UFR) disponible sur www.toumaitchad.com/article-27295641.html.

²⁰ Moussa Medela (un Kanembou originaire de l'Ouest) ainsi que son état-major ont été arrêtés par les autorités nigérianes puis transférés au Tchad en février 1992. Ils auraient pour la plupart été exécutés par la suite. Voir Ngarléjy Yorongar, *Le Tchad, le procès d'Idriss Déby, témoignage à charge* (Paris, 2003).

²¹ A savoir les Forces armées de la République fédérale (FARF) de Laokein Bardé Frisson, lui-même assassiné en 1998.

²² Au mois de septembre 2008 deux chefs de canton du Ouadaï, à savoir ceux de Moura et de Marfa ont rejoint la rébel-

lion, augmentant le nombre des personnes qui ont choisi le chemin de la dissidence pour exprimer leurs frustrations.

III. DYNAMIQUES ACTUELLES DE LA VIOLENCE

Les violences intercommunautaires qui fragilisent actuellement l'Est du Tchad sont de trois ordres. Au niveau local, elles sont le résultat de conflits classiques dus à la pénurie de ressources naturelles (terre, eau). Les effets de la crise du Darfour leur ont cependant donné une dimension régionale en raison des solidarités transfrontalières. Leur instrumentalisation politique au niveau national et la dénaturation des mécanismes traditionnels de résolution des conflits leur ont enfin conféré une importance centrale pour la stabilité du pays.

A. VIOLENCES LOCALES

La plupart des conflits dits traditionnels ont pour cause des querelles de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs et des disputes entre ethnies rivales sur l'accès aux pâturages ou aux puits. Des systèmes de médiation locaux permettaient habituellement de résoudre ces différends et de les circonscrire sans qu'ils n'affectent durablement les relations intercommunautaires. Cependant, la longue sécheresse que la région a connue au milieu des années 1980 a profondément bouleversé sa composition démographique. Elle a contraint les populations habitant plus au nord (Biltine, Ouaddaï) à émigrer au sud (Dar Sila) où les terres sont réputées plus fertiles. La pression démographique est devenue de plus en plus forte, augmentant la fréquence des conflits intercommunautaires pour l'accès aux terres et aux pâturages, occasionnant des situations parfois inédites de cohabitation entre populations dites autochtones²³ et nouveaux arrivants. Le Dar Tama, le Dar Sila et le Ouara sont les trois départements où se concentrent les cas de violences communautaires les plus graves.

1. Le Dar Tama

Les animosités entre Zaghawa et Tama sont anciennes. Elles semblent ancrées dans les consciences collectives des populations contribuant à alimenter un rejet mutuel. Les préjugés véhiculés dans l'imaginaire collectif des

deux communautés sont tenaces et largement répandus. A Iriba,²⁴ il arrive que les Tama soient considérés avec condescendance,²⁵ tandis qu'à Guereda (capitale du Dar Tama) les Zaghawa sont perçus à mots couverts comme « des personnes cupides, paresseuses et qui ne respectent pas la parole donnée ». ²⁶ Les membres des deux communautés se vouent en général un mépris réciproque.

Jusqu'au début des années 1990, il n'y avait cependant pas de heurts violents entre les deux groupes qui vivaient dans des zones relativement éloignées l'une de l'autre, les Zaghawa au nord dans l'Ennedi et les Tama au sud du Biltine.²⁷ Les premiers incidents ont été signalés au début des années 1990 lorsque les leaders zaghawa, même s'ils étaient une minorité dans le Biltine sud, ont commencé à se comporter en groupe dominant, ayant l'un des leurs, Idriss Déby, à la tête de l'Etat.

Bénéficiant du sentiment de supériorité que confère le pouvoir et de la bienveillance des autorités locales, les leaders zaghawa ont adopté un comportement agressif vis-à-vis des ethnies voisines, principalement les Gorane, les Tama et les Massalit. Cette attitude hostile se manifesta par la condescendance ou le mépris et des actes de violence de plus en plus humiliants,²⁸ notamment la multiplication des vols de bétail en toute impunité. Ces vols étaient habituellement de portée symbolique, un rite de passage en vertu duquel, avant d'entrer dans l'âge adulte, les jeunes zaghawa devaient prouver leur bravoure et savoir-faire en subtilisant du bétail appartenant à des ethnies voisines. Les propriétaires délestés étaient par la suite indemnisés en argent liquide ou se voyaient offrir d'autres bêtes après une médiation entre familles.

L'accession d'un Zaghawa au pouvoir en 1990 a contribué à dénaturer cette pratique. S'estimant désormais dominants, les Zaghawa n'entendaient plus indemniser les propriétaires des bêtes volées. Des groupes de jeunes ont commencé à organiser de façon répétée des

²⁴ Considéré comme le fief des Zaghawa.

²⁵ « Les Tama ont toujours été nos esclaves, nos serviteurs. C'est une réalité. Nous avons toujours été supérieurs à eux, ce sont eux qui cultivent tout ce que nous consommons ici à Iriba. » Entretien de Crisis Group, Iriba, novembre 2008.

²⁶ Entretien de Crisis Group, Guereda, novembre 2008.

²⁷ A l'instar des Gorane, les Zaghawa n'ont commencé à descendre plus au sud de l'Ennedi et du Biltine qu'en raison de la sécheresse des années 1980, à la recherche de bonnes terres et de nourriture.

²⁸ En plus des vols de bétails, les personnes de l'ethnie tama racontent des cas de jeunes Tama qui étaient fréquemment forcés sous la menace des armes de cultiver des champs appartenant à des Zaghawa. Beaucoup de jeunes Tama qui ont rejoint la rébellion l'ont fait pour échapper à cette forme de servage. Entretien de Crisis Group, Guereda, novembre 2008.

²³ La catégorie des autochtones n'est cependant pas aisée à établir à l'Est du Tchad en raison du nomadisme fréquent qui caractérise les populations de la région. Les fréquentes sécheresses obligent les habitants à migrer d'une zone à l'autre, à s'y installer et à revendiquer au bout de quelques temps le statut d'autochtones. Sont désignés autochtones ici, les groupes ethniques les plus anciens et majoritaires dans une zone donnée, par opposition aux derniers arrivants. Les réfugiés arrivés du Darfour à partir de 2003 et les personnes déplacées internes sont exclus de cette catégorisation.

razzias de grande envergure, au cours desquelles les communautés voisines étaient dépossédées de leur bétail. Ce phénomène a visé particulièrement les Tama, qui ont vu également leurs jeunes filles enlevées et souvent violées. L'impunité accompagnant ces actes violents a développé chez les Tama une rancœur tenace à l'égard de la communauté zaghawa.

C'est dans ce contexte qu'est né en 1994 un groupe rebelle tama, l'Alliance nationale de la résistance (ANR), dont la scission en 2005 conduira à la création du Rassemblement pour la démocratie et la liberté (RDL)²⁹ dirigé par Mahamat Nour Abdélkerim,³⁰ un chef de guerre tama. Fort des armes reçues du Soudan et d'alliances passées avec d'autres mouvements rebelles pour constituer le Front uni pour le changement (FUC), le RDL et ses groupes associés avaient lancé en avril 2006 une offensive qui échouera dans les faubourgs de N'Djamena.³¹

²⁹ Pour un glossaire des mouvements rebelles tchadiens et leur évolution respective, se reporter au rapport précédent de Crisis Group, *Tchad : vers un nouveau cadre de résolution de la crise*, op. cit.

³⁰ Le parcours de ce chef de guerre tama est emblématique de la politique de cooptation de l'élite militaire précédemment décrite. Ancien officier de l'armée nationale tchadienne, Mahamat Nour Abdélkerim a combattu aux côtés d'Idriss Déby lors de sa campagne victorieuse en 1990 pour renverser Hissène Habré. Au milieu des années 1990, il est entré en dissidence estimant que son ethnie tama continuait à être marginalisée au sein du nouveau pouvoir. En avril 2006, il sera à deux doigts de renverser Déby après une offensive militaire. Six mois plus tard, en octobre 2006, il fera de nouveau allégeance au pouvoir central, après avoir accepté de signer un accord de paix contesté par ses propres combattants. Ses compagnons d'armes l'accusent d'avoir sacrifié ses troupes contre une forte récompense du pouvoir et la promesse de jouer un rôle politique. Marginalisé au sein du régime malgré son poste de ministre de la Défense, il est de nouveau entré en dissidence à la faveur des événements de février 2008. Actuellement, il se trouverait dans le Golfe arabe. Son influence auprès de ses troupes cantonnées au départ à Guereda, puis dispersées dans les autres groupes armés, est incertaine. Cependant, les ressources qu'il aurait acquises durant son court retour dans les cercles dirigeants pourraient lui permettre de jouer encore un rôle politique dans un futur proche.

³¹ Jusqu'à cette défaite, le FUC paraissait, parmi les groupes rebelles tchadiens, dans la meilleure position pour renverser Déby, grâce au soutien qu'il recevait du Soudan. Si ce soutien lui a permis de constituer une réelle menace pour le pouvoir, il l'a desservi très vite car le gouvernement tchadien s'est efforcé de présenter à l'opinion nationale et internationale les rebelles du FUC comme le « bras armé tchadien du régime islamiste soudanais ». Dans un contexte marqué par la multiplication des raids des Janjawid contre les populations civiles, cet argument n'a pas tardé à trouver un écho favorable au Tchad et à l'étranger.

Cette offensive a conduit à un changement d'attitude dans le Dar Tama. Disposant désormais eux aussi d'un bras armé, les Tama n'entendaient plus continuer à subir la domination zaghawa. Une lutte de plus en plus radicale s'est développée entre les deux communautés, caractérisée localement par une spirale de provocations et de vengeances pour les humiliations passées et les dommages subis. En l'absence d'autorité de l'Etat, la domination longtemps exercée en toute impunité par les Zaghawa a vu progressivement monter le refus des Tama de la subir indéfiniment, à travers la multiplication d'actes violents tout aussi répréhensibles que ceux des Zaghawa.³²

Du 7 au 9 novembre 2008, le village de Korok³³ situé dans le canton Birak aux confins du Dar Tama, à quelques kilomètres de la frontière soudanaise, a été l'objet des affrontements intercommunautaires les plus graves opposants Tama et Zaghawa depuis ceux de Guereda en octobre 2007. L'élément déclencheur des affrontements de Birak a été une fois de plus une banale affaire de vol de plus d'une centaine de chèvres appartenant à des Zaghawa et dont les auteurs seraient des Tama, qui a pris en l'espace de quelques heures une tournure dramatique avec plus d'une cinquantaine de morts et 700 familles déplacées.³⁴

³² Les exactions commises par les rebelles tama du FUC à l'endroit des civils zaghawa à Guereda traduisent leur volonté de revanche. De même, les violences exercées par les Tama dans le camp de réfugiés de Kounoungou sur les Zaghawa, essentiellement contre des femmes et des enfants, illustrent le désir de se venger des humiliations subies par le passé et qui sont ancrées dans la mémoire collective. Voir « "They came here to kill us" : Militia attacks and ethnic targeting of civilians in Eastern Chad », Human Rights Watch, janvier 2007.

³³ Communément désigné comme un village, Korok est en réalité un lieu-dit autour duquel sont regroupés des dizaines de petits hameaux (Iyor, Kobong, Dourné Didiayi, Korabo, Amara, Jajamé, Tiré, Katiré, Malaga, Toumoundou, Tentema, Agounti). A l'origine, ces hameaux étaient habités par des familles tama tchadiennes qui ont été rejointes à partir de 2003 par des réfugiés tama et zaghawa venus du Soudan. Voir HCR, « Rapport d'évaluation à Birak : Mission inter agences du 16 au 18 novembre 2008 ».

³⁴ Selon la mission onusienne d'enquête conjointe (HCR, MINURCAT et OCHA) dépêchée sur les lieux, ces vols de bétails ne seraient en réalité que les prétextes trouvés pour des attaques qui étaient préparées depuis plusieurs mois. Le fait que les assaillants aient utilisé des armes lourdes, dont des mortiers, et qu'ils aient bénéficié de renforts venus du Soudan démontre que, loin d'être spontanés, les événements de Birak font partie des attaques planifiées qui ensanglantent le Dar Tama depuis 2006. HCR, « Rapport d'évaluation à Birak », op. cit.

Le vol a eu lieu dans un champ situé aux alentours du village de Korok habité par des Tama.³⁵ A la suite de cet incident, des centaines de Zaghawa à dos de chameaux ont mené pendant trois jours des raids de nuit contre onze villages Tama autour de Korok qui ont été presque tous entièrement brûlés. Les assaillants auraient été appuyés par des personnes vêtues d'uniformes militaires et utilisant des armes de gros calibre.³⁶ Les témoignages recueillis par les agences humanitaires indiquent que le but des assaillants était de terroriser les paysans tama afin de les contraindre à quitter définitivement le canton Birak et ses environs.³⁷ De ce point de vue, leur objectif a été atteint car la plupart des villageois tama ont fui le canton Birak, mais aussi le canton Bali voisin pour se disperser vers le Soudan et à l'intérieur du Tchad.

Après ces attaques, l'armée tchadienne, qui dispose d'une importante garnison à Koulbous à une dizaine de kilomètres de Korok, s'est déployée pour prévenir de nouvelles attaques et une délégation gouvernementale a été envoyée auprès des chefs traditionnels tama et zaghawa pour éviter la multiplication de représailles. Cependant, selon les agences humanitaires, aucune enquête n'a été ouverte par les autorités tchadiennes pour identifier les auteurs des attaques.³⁸ De son côté, la Mission européenne de maintien de la paix pour le Tchad et la Centrafrique (EUFOR) s'est déployée dans le village de Dourné à partir du 11 novembre pour dissuader toute nouvelle attaque et sécuriser les agences humanitaires dépêchées sur place. Si depuis ce déploiement aucune nouvelle attaque n'a été signalée, la situation demeure néanmoins très tendue entre villageois tama et zaghawa.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid. La mission d'évaluation du HCR n'a pas pu établir si les personnes vêtues d'uniformes militaires font partie de l'armée tchadienne ou des groupes rebelles. Aussitôt que ces attaques ont été rendues publiques, le gouvernement tchadien en a attribué la responsabilité à « des assaillants venus du Soudan ». Les entretiens téléphoniques menés par Crisis Group en mars 2009 ne permettent pas de déterminer avec certitude la provenance de ces assaillants disposant d'armes de gros calibre. Des responsables des groupes rebelles tchadiens affirment qu'ils seraient des rebelles zaghawa soudanais du MJE. Quoique plausible, cette hypothèse paraît discutable car les rebelles du MJE présents au Tchad étaient signalés au moment des faits plus au nord du Dar Tama, aux environs de Tiné. D'autres témoignages recueillis par Crisis Group indiquent que ces assaillants seraient des militaires zaghawa membres de l'armée tchadienne qui sont intervenus sans que leur hiérarchie officielle ne soit informée. Au cours de sa visite à Birak le 20 février 2009, le président Déby a accusé des « mercenaires venus du Soudan » d'avoir conduit ces attaques. Voir www.presidentetchad.org/etape_Birak.htm.

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

Le canton Birak est convoité depuis plus de cinq ans par l'armée tchadienne et les groupes rebelles en raison de sa situation stratégique au pied de la montagne de Hadjer Marfaïne,³⁹ qui délimite la frontière entre le Tchad et le Soudan.⁴⁰ Depuis les premiers combats en 2004, les deux camps ont cherché à enrôler les populations du canton afin de les utiliser comme éléments d'avant-garde.⁴¹ L'aggravation de la tension entre Zaghawa et Tama suite aux affrontements de Guereda a provoqué une fracture nette entre les deux communautés vivant dans le canton. Sans que cela soit une tendance générale, les jeunes Tama ont rejoint en grand nombre la rébellion tandis que beaucoup de jeunes Zaghawa ont choisi le camp des forces gouvernementales ou leurs alliés du MJE.⁴²

Au-delà de ces alliances militaires, le canton fait également l'objet d'une lutte entre Zaghawa et Tama qui, avec l'afflux des réfugiés venus du Soudan, disposent de moins en moins d'espace pour faire paître le bétail. Les disputes sont devenues fréquentes entre villageois des deux groupes qui n'hésitent pas à utiliser des armes à feu pour exterminer le bétail du camp adverse. Après l'échec de l'offensive rebelle de février 2008, les villageois zaghawa auraient profité de leur alliance avec les forces gouvernementales pour chasser des Tama dont ils convoitaient les terres.⁴³

³⁹ Hadjer Marfaïne ou la « montagne des hyènes » est un massif montagneux peu élevé séparant le Tchad du Soudan. C'est aussi la désignation de deux villages portant le même nom et situés de part et d'autre de la frontière. Pour les distinguer, on parle de Hadjer Marfaïne/Tchad et Hadjer Marfaïne/Soudan. Le quartier général de la coalition rebelle tchadienne se situe à Hadjer Marfaïne/Soudan. Lorsqu'ils affirment dans leurs communiqués de presse qu'ils se trouvent à Hadjer Marfaïne, les groupes rebelles tchadiens ne précisent pas toujours lequel des deux villages il s'agit. De fait, ils semblent jouer sur cette ambiguïté pour revendiquer la localisation de leur quartier général au Tchad et nier ainsi toute utilisation d'une base arrière au Soudan. Entretiens de Crisis Group, Abéché, novembre 2008.

⁴⁰ Voir le rapport d'évaluation du HCR déjà cité et aussi le compte-rendu fait par l'EUFOR des événements de Birak, disponible sur www.lepoint.fr/actualites-monde/serieux-incidents-au-tchad/1648/0/291892.

⁴¹ Entretiens téléphoniques de Crisis Group, mars 2009.

⁴² Entretiens téléphoniques de Crisis Group, mars 2009.

⁴³ Voir à ce propos « Rapport d'évaluation à Birak », op. cit.

2. Le Dar Sila

Dans le Dar Sila, les Dadjo sont considérés comme l'ethnie majoritaire.⁴⁴ Cependant, la région est aussi habitée par les Mimi, les Mouro, les Massalit, les Arabes, les Kadjakse et d'autres groupes minoritaires.⁴⁵ A partir de 1982, d'autres populations, essentiellement issues de tribus arabes, sont venues s'ajouter au peuplement initial avec leur bétail afin de profiter des pâturages, des points d'eau et des terres fertiles que le Dar Sila est réputé posséder.⁴⁶ Cette augmentation du cheptel a provoqué progressivement un conflit latent entre éleveurs nomades arabes et agriculteurs majoritairement dadjo, mimi ou mouro. Episodiques, les affrontements occasionnés par ces conflits étaient circonscrits grâce à la médiation des chefs locaux.

Les premières tensions communautaires dans le Dar Sila se sont d'abord produites au sein de la majorité dadjo, dont un grand nombre a reproché à leur sultan de distribuer des terres à des nouveaux venus sans préalablement consulter sa communauté.⁴⁷ Elles se sont par la suite manifestées par l'animosité des Dadjo à l'égard des Mimi venus du Ouaddaï. Cette animosité semble avoir été mue par la jalousie de quelques notables dadjo envers la prospérité des commerçants ouaddaïens au savoir-faire loué partout dans la région.

⁴⁴ Selon les études récentes, les Dadjo semblent être arrivés dans le Dar Sila dès le quinzième siècle en provenance du Golfe d'Aden. C'est à ce titre qu'ils revendiquent actuellement le statut d'autochtones. De fait, les autres groupes reconnaissent généralement cette ancienneté et la prépondérance du sultanat dadjo dans la région. Voir notamment « Source de violence, médiation et réconciliation : une étude ethnologique sur le Dar Sila », Commission européenne, étude réalisée par Christine Pawlitzky et Stephan Reyna, janvier 2007.

⁴⁵ Il s'agit des Sinyar, des Fongoro et des Moubi.

⁴⁶ Pour de plus amples détails sur la configuration géographique et l'histoire de son peuplement, se reporter à « Source de violence, médiation et réconciliation », op. cit.

⁴⁷ De fait, il semble que beaucoup de Dadjo n'ont pas été mécontents de la déposition de ce sultan, Saïd Ibrahim Mustapha, par le gouvernement tchadien en 2007. Ancien instituteur dont la justesse des points de vue était appréciée par ses interlocuteurs étrangers, le sultan était cependant contesté dans son entourage car jugé trop conciliant avec les ethnies voisines. Après l'embrassement du Dar Sila en 2006, il s'est apparemment opposé à la création de milices dadjo et à la formation d'une alliance entre les populations dites noires pour combattre les tribus arabes alliées aux Janjawid. C'est parce qu'il s'opposait à ce processus qu'il aurait été déposé par le gouvernement tchadien et remplacé par son fils. Voir « Source de violence, médiation et réconciliation: une étude anthropologique sur le Dar Sila », Commission européenne, op. cit., et Johanne Begin Favre, « Insécurité : une explication environnementale de la violence au Ouaddaï (Tchad oriental) », thèse de doctorat soutenue à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, novembre 2008.

Une autre illustration de la montée de ces tensions fut l'attaque sur Am Djimena, un village dadjo, en mars 2003. Les assaillants, essentiellement arabes, auraient bénéficié de la collaboration des Mimi qui nourrissaient des rancœurs vis-à-vis des Dadjo.⁴⁸ A la suite de ces attaques, des affrontements sporadiques ont opposé les Dadjo aux Mimi. Ces affrontements n'ont pris fin qu'au début de l'année 2006 après des contacts entre les chefs traditionnels des deux ethnies.

La multiplication des violences communautaires semble cependant avoir été provoquée par la déstabilisation régionale consécutive à la crise du Darfour, qui a entraîné des actes d'agression contre les villages du département. Ayant pour but le vol de bétail et le pillage des biens, ces attaques ont d'abord visé sans distinction toutes les ethnies du département. Cependant, la création des milices janjawid à partir de 2004 a radicalement changé la dynamique du conflit. Le fait que ces milices soient majoritairement composées d'Arabes a induit un changement d'attitude vis-à-vis des tribus arabes tchadiennes. Tous les vols de bétail dans la région étaient alors attribués à ces dernières, sans tenir compte du fait que des bandits de grand chemin pas nécessairement arabes opéraient dans la région. Les Arabes tchadiens ainsi que les ethnies non arabes ont également été influencés par les échos du Darfour. L'idéologie radicale véhiculée par les Janjawid incitait les premiers à vider leur espace des tribus non arabes. Les seconds ont vu leur attitude changer suite aux récits des atrocités que leur rapportaient les réfugiés fuyant le Darfour.

Cette hostilité réciproque ne s'est pas uniquement limitée aux Arabes et non-Arabes.⁴⁹ Les tensions ont également crû, notamment entre les Dadjo et les Mouro dans la zone de Kerfi. Cette zone était habitée auparavant par des familles dadjo qui avaient dû la quitter à cause de la grande sécheresse des années 1970-1980. Par la suite, les Mouro sont venus occuper et exploiter la zone. Fuyant les premières attaques des tribus arabes, les Dadjo sont revenus dans la région, cette fois-ci en tant que personnes déplacées. Les autorités étatiques leur ont accordé la création d'un canton, ce qui a provoqué le mécontentement des Mouro. La tension entre les deux communautés a dégénéré en crise ouverte en juillet 2008 au cours de laquelle le chef de canton mouro a été tué. Craignant la vengeance des Mouro, le chef

⁴⁸ Voir « Source de violence, médiation et réconciliation », op. cit.

⁴⁹ La distinction entre « Arabes » et « non-Arabes » elle-même n'est pas évidente. Elle n'est pas toujours liée à la couleur de la peau parce que certains Arabes sont aussi foncés que les ethnies non arabes. Elle n'est pas non plus religieuse car tous se revendiquent musulmans. Elle semble, par endroits, résulter uniquement des échos politiques venus du Darfour.

de canton dadjo a été, quant à lui, ramené par le gouverneur de la région à Goz Beida.⁵⁰

A partir de 2004, des émissaires originaires de la région, envoyés à la fois par le pouvoir central et les groupes rebelles tchadiens, ont également tenté d'obtenir l'enrôlement des ethnies locales dans leurs camps respectifs, leur promettant des armes pour se défendre en cas d'attaque.⁵¹ Au cas par cas et en fonction des menaces, les différentes communautés ont choisi de s'allier soit au gouvernement, soit aux rebelles. Il n'y a pas eu d'engagement général en faveur d'un camp ou de l'autre.

Les attaques des Janjawid, qui ont commencé à s'intensifier après les massacres de Moudeina en septembre 2005⁵² et de Tiero et Marena en mars 2007,⁵³ ont été propices à la mise en place de milices d'autodéfense dadjo financées par le pouvoir tchadien. Les envoyés du gouvernement auraient indiqué aux leaders dadjo que pour ne pas continuer à subir les attaques des Janjawid ils devaient s'allier avec l'armée tchadienne.⁵⁴ La mise en place de ces milices aurait été suivie par la signature de deux accords de défense entre les Dadjo et le pouvoir. Rendus publics en avril

2007 par l'opposition armée tchadienne, les documents sanctionnant ces accords indiqueraient l'engagement des Dadjo à défendre le pouvoir contre tout complot armé en lui fournissant des hommes en âge de combattre. En retour, les Dadjo auraient demandé et obtenu l'engagement du régime à leur fournir des armes et une aide financière. L'existence d'un tel accord a été démenti à la fois par le gouvernement tchadien et le sultan déchu des Dadjo, qui n'a jamais reconnu avoir participé à une quelconque négociation préalable à un tel engagement.⁵⁵

Désormais constitués en milices, les Dadjo ont cependant lancé tout au long de l'année 2006 des attaques contre des villages arabes et mimi qu'ils soupçonnaient de collaborer avec les Janjawid. A ces attaques répondaient des incursions violentes des Janjawid parfois aidés par des groupes rebelles tchadiens.⁵⁶ En dépit de plusieurs tentatives de conciliation entre les notables des deux communautés, les violences ont continué tout au long de l'année 2007, notamment dans les alentours de Kerfi et Dogdoré. Les attaques les plus récentes datent des mois d'octobre et novembre 2008.⁵⁷

3. Le Ouara

Département carrefour comprenant Abéché, la capitale régionale, le Ouara regroupe tous les principaux groupes ethniques de l'Est du Tchad. Les violences qui s'y déroulent illustrent la perte totale d'autorité de l'Etat tchadien sur les communautés peuplant son territoire et sa soumission à un seul groupe.

Les violences les plus récentes prennent racine dans les événements de Gniguilim. En août 1993, une vendetta entre Zaghawa et Ouaddaïens suite à un vol de bétail a occasionné une fusillade dans le petit village de Gniguilim, faisant plus d'une centaine de morts et de nombreux blessés, essentiellement des Ouaddaïens. Selon les témoignages, les assaillants zaghawa qui étaient bien identifiés n'ont pas été arrêtés, les autorités militaires

⁵⁰ Entretiens de Crisis Group, Goz Beida, novembre 2008.

⁵¹ Les émissaires du gouvernement tchadien auraient persuadé les Arabes et les Dadjo de soutenir les troupes gouvernementales contre les rebelles tchadiens. De leur côté, les rebelles tchadiens ont menacé particulièrement les Dadjo de subir les représailles des Janjawid s'ils n'acceptaient pas de collaborer avec eux. Face au refus des Dadjo d'engager ouvertement leur communauté, cette menace aurait été rapidement mise à exécution. Les attaques sanglantes des Janjawid contre les villages dadjo tout au long de l'année 2006, en seraient la traduction. Entretiens de Crisis Group, Goz Beida, novembre 2008.

⁵² En septembre 2005, des Arabes à dos de cheval ont attaqué le hameau dadjo de Moudeina, faisant 64 morts et des dizaines de familles déplacées. En plus d'être la première opération des Janjawid soudanais au Tchad, cette attaque a été également l'occasion de constater pour la première fois la participation des Arabes tchadiens à des raids contre des groupes non arabes de l'Est du Tchad.

⁵³ Le 31 mars 2007, les villages de Tiero et Marena habités par des Dadjo ont été brûlés et complètement détruits à la suite d'une attaque attribuée à des Janjawid épaulés par des Arabes tchadiens. Selon la plupart des sources, cette attaque a été la plus meurtrière depuis le déclenchement de la crise sécuritaire à l'Est du Tchad. Plus de 400 morts ont été recensés. Les villageois en fuite ont été pourchassés dans la brousse par les assaillants, les hommes ainsi que les bébés de sexe masculin étaient systématiquement tués et les femmes violées. Voir notamment Jérôme Tubiana et Victor Tanner, « Au Tchad : un second Darfour », *Outre-Terre*, n°20, 2007.

⁵⁴ Voir « Source de violence, médiation et réconciliation », op. cit. Selon ce rapport, en mai 2005, lorsque des Janjawid ont attaqué les Dadjo à Djabal Gada, l'armée tchadienne stationnée aux environs n'est pas intervenue.

⁵⁵ C'est parce qu'il serait opposé aux dits accords que le sultan de Goz Beida, Saïd Ibrahim Mustapha, a été convoqué à N'Djamena par les autorités.

⁵⁶ Selon plusieurs sources, la CNT (Concorde nationale tchadienne), un groupe rebelle constitué d'Arabes tchadiens a ouvertement collaboré avec les Janjawid. Son leader Hassan Al Djineidi siège actuellement dans le gouvernement tchadien.

⁵⁷ En octobre et novembre 2008, des affrontements intercommunautaires ont eu lieu aux alentours de Kerfi, Dogdoré et Birak, entraînant la mort d'une dizaine de personnes. Voir « Rapport sur la situation humanitaire au Tchad », OCHA, 27 novembre 2008.

se contentant d'appeler les familles des victimes au calme.⁵⁸

Pour exprimer leur colère à l'égard des Zaghawa, les Ouaddaïens organisèrent des manifestations violentes à Abéché et à N'Djamena. La répression de ces soulèvements fut extrêmement sévère puisqu'elle entraîna une cinquantaine de morts supplémentaires.⁵⁹ Après quelques mois d'accalmie, la colère reprendra en janvier 1994, lorsqu'une mutinerie dans un camp militaire à Abéché sera l'occasion d'un nouveau soulèvement ouaddaïen durement réprimé. Cette mutinerie a été déclenchée par des combattants ouaddaïens du Front national tchadien (FNT)⁶⁰ qui, las d'attendre leur intégration dans l'armée gouvernementale après la signature d'un accord de paix, se sont attaqués à la garnison militaire d'Abéché. Cette attaque a provoqué une intervention de la Garde républicaine (GR),⁶¹ au cours de laquelle plus de deux cents civils de la ville d'Abéché, considérés comme des complices des mutinés, ont été tués.⁶² Le contentieux entre Ouaddaïens et Zaghawa a ensuite été réactivé par la mort attribuée au pouvoir de l'opposant Ibni Omar Mahamat Saleh qui est originaire du Ouaddaï.⁶³

Une autre source de tension qui traverse la région d'Abéché porte sur les litiges fonciers opposant les originaires de la région aux nouveaux arrivants, principalement zaghawa. Les habitants originaires d'Abéché reprochent aux autorités étatiques de distribuer des terrains situés à la périphérie de la ville et aux alentours de l'aéroport aux officiers de l'armée tchadienne,

en récompense de leur allégeance au pouvoir.⁶⁴ Ces habitants se plaignent aussi du fait que des Zaghawa occuperaient illégalement des terrains non attribués ou tenteraient de s'approprier illégalement des propriétés privées. Les plaintes déposées auprès des autorités resteraient généralement sans suite.⁶⁵

4. Faillite et dénaturation des mécanismes locaux de gestion des conflits

Les nombreux griefs qui opposent les communautés de l'Est du Tchad étaient habituellement résolus grâce à des systèmes de médiation intercommunautaire bien rôdés.⁶⁶ La violence généralisée qui affecte actuellement la région en traduit la faillite, du fait de leur dénaturation par les manipulations politiques.

La cohabitation entre éleveurs nomades et paysans sédentaires peut souvent donner lieu à des disputes sur l'accès aux zones de pâturage et aux puits.⁶⁷ Lorsque ces conflits provoquent des heurts sanglants, un système local de résolution du conflit est normalement mis en place. Les chefs des deux communautés se réunissent sous la médiation du sultan local ou du chef de canton, voire du sous-préfet, pour évaluer les dommages subis. Une compensation équitable est alors établie après de patientes conciliabules et un montant de la *diyyah*⁶⁸ est accordé en cas de victimes humaines.

⁵⁸ Voir notamment Johanne Begin Favre, « Insécurité », op. cit. L'auteur y cite quelques articles de presse du *Monde* relatifs à l'affaire.

⁵⁹ Voir notamment Johanne Begin Favre, « Insécurité », op. cit.

⁶⁰ Le FNT était une faction rebelle dirigée par Al Harris Bachar, un chef de guerre originaire du Ouaddaï. Ce mouvement a signé un accord de paix avec les autorités tchadiennes à Libreville (Gabon) en 1994. Après la mutinerie de ses troupes à Abéché, cet accord est demeuré lettre morte car la quasi-totalité des combattants du FNT ont été massacrés à l'occasion de ce soulèvement. Voir Mohamed Tétémadi Bangoura, op. cit.

⁶¹ La Garde républicaine était le corps d'élite de l'armée tchadienne majoritairement composé de Zaghawa et chargé d'assurer la protection rapprochée du président Déby. Après les dissensions internes entre les Zaghawa à partir de 2004, Idriss Déby a décidé de la dissoudre en septembre 2005 pour la remplacer par la DGSSIE (Direction générale de sécurité des services et des institutions de l'Etat), un corps élargi aux autres groupes ethniques tchadiens.

⁶² Voir Mohamed Tétémadi Bangoura, op. cit.

⁶³ Cet opposant a été enlevé par les forces gouvernementales après l'attaque rebelle. Une commission d'enquête censée faire la lumière sur son cas a conclu à sa « mort probable ».

⁶⁴ Entretiens de Crisis Group, Abéché, janvier 2009. Le nouveau quartier de Goz Amer, situé aux alentours de l'aéroport d'Abéché et qui abrite de belles constructions attribuées à des « généraux de l'armée tchadienne », serait bâti sur des terrains litigieux arrachés aux autochtones.

⁶⁵ Entretiens de Crisis Group, Abéché, janvier 2009.

⁶⁶ Entretiens de Crisis Group, N'Djamena, novembre 2008 et Goz Beida, janvier 2009. Voir aussi « Source de violence, médiation et réconciliation », op. cit.

⁶⁷ Il convient d'indiquer ici que de même que la distinction autochtones/allochtones, la distinction nomades/sédentaires n'est pas toujours claire à établir. Certains éleveurs ne sont pas exclusivement nomades car ils s'implantent parfois temporairement dans une zone pour y faire des cultures pendant la saison des pluies. De plus, beaucoup d'agriculteurs sont également des éleveurs qui confient parfois leur bétail à des transhumants. Enfin, les alliances matrimoniales fréquentes entre « nomades » et « sédentaires » ont rendu encore plus floue la distinction.

⁶⁸ La *diyyah* est une sorte de compensation versée dans certaines sociétés musulmanes par l'auteur d'un crime de sang à la famille de la victime. Au Tchad, son montant varie en fonction de l'âge de la victime, son statut social et son groupe ethnique. Le montant est généralement fixé d'un commun accord entre la famille de l'auteur du crime et celle de la victime. Mais il peut aussi être fixé par les chefs coutumiers, l'imam, le sultan ou le représentant de l'Etat. Ce montant est toujours sujet à polémiques car les groupes ethniques les moins dominants

L'administration coloniale puis les autorités étatiques du Tchad indépendant ont édicté une réglementation de portée générale destinée à encadrer la cohabitation entre éleveurs et agriculteurs.⁶⁹ La transhumance du bétail est limitée dans le temps, c'est-à-dire, avant les semences et après les récoltes. Les espaces de pâturage sont fixés en dehors des terres cultivées ou des terrains individuels indiqués par une quelconque délimitation. Le pouvoir central a également créé une administration itinérante destinée d'une part à faire respecter cette réglementation et d'autre part à servir d'outil de médiation entre l'Etat et la structure sociale locale en cas de conflit.

La multiplication des disputes sanglantes en dépit de l'existence de ces systèmes de prévention est principalement due à deux facteurs. La pression démographique consécutive à la sécheresse des années 1980⁷⁰ a considérablement limités les zones de pâturage au profit des espaces cultivés.⁷¹ L'intensification de la guerre civile tchadienne a par ailleurs profondément changé la nature des disputes : paysans et éleveurs sont souvent des combattants s'affrontant au moyen d'armes de guerre qui traduisent politiquement ce qui n'étaient au départ que de banals conflits de voisinage.

Pratique de gestion coutumière des litiges liés aux crimes de sang, la *diyah* est une compensation financière que reçoit la famille de la victime de la part de l'auteur du crime. Dans une région où la prison n'existait pas, la *diyah* jouait un grand rôle. Elle permettait d'éviter les actes de vengeance en induisant la reconnaissance de sa

au sein du pouvoir ou les moins puissants estiment être toujours lésés quant à la somme qu'ils doivent verser ou recevoir dans le cadre de la *diyah*.

⁶⁹ A travers la Loi n°4 d'octobre 1959 qui règle les conditions de transhumance pour les nomades.

⁷⁰ La sécheresse des années 1980 est la plus grande qu'a connue l'Est du Tchad ces trente dernières années. Elle est mentionnée en permanence lors des discussions avec les populations et semble avoir bouleversé en profondeur l'équilibre socio-démographique de la région. Cette sécheresse fait suite à un cycle de bouleversements climatiques qui a affecté toute la bande sahélienne de l'Afrique et qui a atteint son paroxysme de 1980 à 1986 où la pluviométrie a été quasi nulle. Elle a provoqué de 1980 à 1986 une grande famine qui a touché l'ensemble du Sahel ainsi que la Corne de l'Afrique, notamment l'Ethiopie et la Somalie. Voir Moussa Mahamat, « Les Oualad Rachid du Ouadi Rime (Djedaa Batha) : une chefferie agro-pastorale du Sahel tchadien face à la sécheresse des années 1980 », thèse de doctorat, Université de Bordeaux 3, 1995.

⁷¹ Voir Andrea Behrends, « Neither nomads versus settlers nor ethnic conflicts. The long history of changing alliances and politicized groups on the Chad/Sudan border » in Richard Rottenburg (dir.), « Nomadic-sedentary relations and failing state institutions in Darfur and Kordofan (Sudan) », *Orientalwissenschaftliche Hefte*, n°26, 2008, pp. 25-70.

faute par l'auteur du crime : en versant la *diyah*, l'auteur avoue sa faute et reconnaît porter une responsabilité morale perpétuelle vis-à-vis de la famille de la victime. La compensation financière en était une dimension accessoire.

Jusqu'au milieu des années 1980, l'Etat tchadien n'a pas cherché à réglementer cette pratique, laissant les communautés ou les chefs traditionnels fixer eux-mêmes le montant de la *diyah*. La seule nouveauté introduite par les pouvoirs publics,⁷² qui est toujours en vigueur, est que le versement de la *diyah* n'a aucune influence sur l'action des tribunaux de l'Etat lorsqu'ils sont saisis.

L'arrivée au pouvoir d'Hissène Habré a radicalement changé la perception de la *diyah*. En effet, pour contenir la communauté musulmane ainsi que son ethnie gorane, Hissène Habré a laissé faire une pratique non codifiée mais courante qui consistait à autoriser les chefs traditionnels ou de quartier à fixer le montant de la *diyah* en fonction de l'origine ethnique ou de la religion de la victime. Ce montant était élevé lorsque la victime était musulmane et il l'était encore davantage lorsque cette victime était gorane. De plus, forts de la domination qu'ils exerçaient sur l'appareil militaire, les Gorane pouvaient se permettre de refuser le versement de la *diyah* en menaçant la famille de la victime de représailles si elle insistait pour être dédommée. Dans le contexte de dictature brutale de l'époque, personne n'osait remettre en cause ces dérives.⁷³

Si l'arrivée au pouvoir d'Idriss Déby a mis fin aux montants exorbitants versés aux Gorane, elle n'a en revanche pas donné lieu à une réglementation plus approfondie de la *diyah*. Se considérant comme dominants et disposant de moyens de représailles, les leaders zaghawa ont voulu à leur tour fixer unilatéralement le montant de la *diyah* qu'ils acceptent ou non de verser et de recevoir de la part des autres communautés.⁷⁴

La coutume de la *diyah* tend à reculer, notamment à N'Djamena. Cependant, au Nord et à l'Est elle demeure encore vivace. Dans le Dar Sila, les tribus arabes au-

⁷² A travers l'Ordonnance n°6-67 du 21 mars 1967 portant réforme de l'organisation judiciaire et l'Ordonnance n°7 du 7 mai 1970 portant attribution aux chefs traditionnels de certains pouvoirs en matière judiciaire.

⁷³ Voir « Rapport sur les crimes et détournements de l'ex-président Hissène Habré et de ses complices », op. cit.

⁷⁴ Actuellement, il est fréquent que les autres communautés se plaignent de l'extension de la pratique de la *diyah* aux cas d'atteinte à la vie des Zaghawa, même accidentelle. Le montant irait de quelques centaines de milliers à des dizaines de millions de francs CFA (100 000 CFA = 150 euros). Entretien de Crisis Group, Abéché, janvier 2009.

raient proposé un accord de paix avec les Dadjo pour mettre fin à la guerre ethnique. Les Dadjo auraient refusé une telle initiative estimant que l'apaisement n'est pas possible tant que les Arabes ne paient pas la *diyah* pour toutes les victimes dadjo des affrontements. Les événements de Gniguilim relatés plus haut ont été également un exemple de la dénaturation de la *diyah*. Craignant que le mécontentement des Ouaddaïens se propage et ne fragilise le régime, le pouvoir tchadien a mené des négociations discrètes avec les chefs traditionnels afin de verser la *diyah* pour les morts. En agissant de la sorte, le pouvoir a sans doute réussi momentanément à circonscrire une insurrection qui aurait pu prendre une tournure plus radicale. Cependant, en payant la *diyah*, il transposa la culpabilité initiale des auteurs de la fusillade à l'Etat qui devint ainsi complice et garant.

De même que la *diyah*, les chefferies traditionnelles sont l'objet d'une manipulation par le gouvernement central qui remet en cause leur capacité de gestion des conflits locaux. L'intervention du pouvoir tchadien en janvier 2007, forçant le sultan des Dadjo à se retirer au profit de son fils, plus favorable à l'armement des milices, a placé le sultanat du Dar Sila dans une situation de crise de légitimité car il est de coutume que la succession se fasse uniquement à la disparition du sultan en titre. La légitimité du nouveau sultan est de fait fragilisée à la fois en raison des circonstances de son intronisation, et par la présence de son père, qui continue à exercer une certaine influence sur la notabilité locale.⁷⁵ Ceci induit un doute quant à l'autorité du sultanat du Dar Sila à servir d'institution de médiation au sein de l'ethnie dadjo, mais aussi entre les différentes communautés vivant sous son administration.

Dans le cas du Dar Tama, le sultan de Guereda Haroun Mahamat Abdoulaye a été arrêté en octobre 2007 et de facto déposé par le pouvoir central parce qu'il entretiendrait des liens étroits avec la rébellion du FUC. Après son arrestation, il a été transféré par les autorités à N'Djamena. Depuis lors, sa succession est assurée par un de ses lointains cousins dont la légitimité est contestée au sein de sa communauté. Quant au sultan déchu, il se trouve actuellement à N'Djamena où il a été libéré en mai 2008, mais il n'est pas jusqu'à présent retourné dans le Dar Tama sur injonction des autorités tchadiennes.⁷⁶ En l'absence d'institution légitime de médiation acceptée par tous, les autorités militaires et les chefs de cantons se sont arrogé le droit de régler les litiges. Leur autorité est cependant remise en cause car ils sont souvent partiaux et peu informés des pro-

cédures locales de résolution des conflits, étant originaires d'autres départements.⁷⁷

Enfin, les opposants reprochent au pouvoir tchadien d'avoir érigé à Bahai, sous couvert de réformes administratives, un sultanat zaghawa qui n'existait pas auparavant et qui est dirigé par Timane Déby, frère du président Idriss Déby. Le but de cette manœuvre, disent-ils, est d'installer une institution parallèle de contrôle au bénéfice de la communauté zaghawa.

B. DYNAMIQUES REGIONALES ET TRANSFRONTALIÈRES

Les longues processions de réfugiés soudanais forcés de s'installer au Tchad depuis plus de six ans et celles des déplacés internes fuyant, terrorisés, leurs villages brûlés, ont eu pour effet de bouleverser les fragiles équilibres sociologiques d'une région déjà en crise latente. Les crises militaires et sécuritaires se doublent d'une crise démographique potentiellement aussi dangereuse.

Aux dernières estimations et décomptes effectués en février 2009 par le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR), l'Est du Tchad accueillait 265 132 réfugiés soudanais et 166 718 déplacés internes.⁷⁸ Le nombre des réfugiés soudanais correspond à un accroissement d'environ 50 pour cent de la population résidant dans la région.⁷⁹ La majorité des déplacés internes se trouvent dans le Dar Sila.

Très vite, les effets démographiques de l'arrivée des réfugiés soudanais ont créé des tensions avec les populations locales. Le flux d'aide en faveur des réfugiés fut rapidement critiqué par la population locale, qui s'estime également démunie que les nouveaux arrivants et revendique elle aussi l'assistance des agences humanitaires internationales. La solidarité fraternelle spontanée a fait place à un sentiment de frustration

⁷⁷ La réforme administrative lancée en 2004 a également fractionné les entités administratives, réduisant les domaines de compétences des chefferies locales qui sont sous la triple dépendance du gouverneur, du préfet et enfin du sous-préfet. Parfois, il arrive aussi que l'autorité des chefs locaux soit contestée par les chefs de cantons dont la nomination est de plus en plus fondée sur des critères politiques. Entretiens de Crisis Group, Guereda, décembre 2008.

⁷⁸ « Statistiques mensuelles des réfugiés et déplacés internes au Tchad », CNAR/HCR Protection, 28 février 2009.

⁷⁹ Dans leur grande majorité, les réfugiés appartiennent aux ethnies zaghawa, massalit, tama et dadjo, quatre groupes que l'on trouve de part et d'autre de la frontière tchado-soudanaise. Ils sont repartis dans douze grands camps : Farchana, Kou-noungo, Am Nabak, Koukou Angarana/Goza Amer, Touloum, Iridimi, Oure Cassoni, Treguine, Bredjing, Mile, Djabal et Gaga.

⁷⁵ Entretiens de Crisis Group, Goz Beida, décembre 2008.

⁷⁶ Entretiens téléphoniques de Crisis Group, mars 2009.

nourrie par le fait que certains réfugiés « se comportent en terrain conquis et ne respectent pas les coutumes locales ». ⁸⁰ Par ailleurs, la vague des nouveaux arrivants a accru la lutte pour l'accès aux ressources naturelles. Les réfugiés ont été installés sur des espaces servant potentiellement de terrains de culture ou de pâturage, ce qui, en dépit des dédommagements financiers octroyés ou promis par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), a fini par être considéré comme un grave manque-à-gagner par les populations locales.

La conséquence la plus grave de l'arrivée des réfugiés est cependant d'avoir transposé au Tchad les violences interethniques soudanaises et de donner une caisse de résonance régionale aux conflits locaux décrits ci-dessus. En effet, ce vaste mouvement de population s'est traduit et se traduit encore par une redéfinition progressive des identités. Dans un premier temps, on a assisté à une accentuation de la dilution de la nationalité comme référent identitaire. En effet, l'arrivée des premiers réfugiés massalit et zaghawa s'est accompagnée d'un renforcement des solidarités ethniques transfrontalières. ⁸¹

De façon spontanée, les Zaghawa ou Massalit tchadiens accueillant les réfugiés soudanais issus des mêmes communautés se sont appropriés leurs problèmes ainsi que leurs ennemis soudanais. Cette appropriation d'un conflit initialement étranger a contribué à diluer les revendications de la rébellion tchadienne, dont quelques groupes ont, délibérément ou non, cautionné la participation des Janjawid lors des raids contre des localités situées le long de la frontière. Présentées comme des offensives militaires contre le régime d'Idriss Déby, ces incursions n'étaient en réalité que la participation de la rébellion tchadienne à des violences interethniques. Elles étaient une forme d'aide que des groupes rebelles tchadiens proches des populations d'origine arabe ont entendu apporter à leurs frères en lutte contre les groupes non arabes. ⁸²

⁸⁰ Entretien de Crisis Group, travailleur humanitaire, Farchana, janvier 2009.

⁸¹ Idriss Déby lui-même a profité de cet état de fait car beaucoup de Zaghawa ayant combattu à ses côtés lors de sa campagne victorieuse en 1989-1990 étaient d'origine soudanaise. Lors de leur entrée à N'Djamena, les habitants de la ville se sont interrogés sur l'origine de ces soldats qui ne parlaient pas l'arabe local et encore moins le français.

⁸² En octobre 2006, un groupe rebelle composé de Ouaddaïens et d'Arabes a revendiqué des combats avec l'armée gouvernementale dans le Dar Sila. En réalité, selon des témoignages recueillis quelques jours plus tard (voir notamment, « Janjaweed, rebels spread Darfur bloodshed to Chad », Reuters, 18 Octobre 2006), cette attaque était une incursion de Janjawid

Ces alliances ponctuelles et non revendiquées des rebelles tchadiens avec les Janjawid supplétifs de l'armée soudanaise ont servi d'argumentaire au régime tchadien pour dénier toute légitimité à la rébellion, assimilée à des « mercenaires à la solde de Bashir ». ⁸³ Bien que réducteur et simpliste dans son analyse de la crise à l'Est, cet argumentaire se fonde sur le constat avéré que la rébellion tchadienne joue parfois le rôle ambivalent et fluctuant d'un mouvement qui se veut de résistance nationale, mais qui s'appuie sur des causes et des allégeances régionales ou locales.

Aux sources politiques des tensions s'ajoute également le banditisme armé, qui est attiré par les moyens logistiques, financiers et de communications dont disposent les ONG internationales. Facilité par la grande circulation des armes dans la région ainsi que par la porosité de la frontière tchado-soudanaise, ce banditisme transfrontalier fonctionne comme une véritable mafia organisée dont l'activité consiste à revendre au Soudan les produits des vols effectués au Tchad et inversement.

Depuis 2003, le taux de violence contre les civils et les agences humanitaires est allé croissant, ⁸⁴ sans que l'armée et la gendarmerie tchadienne ne soient parvenues à le juguler. Selon les agences humanitaires, ⁸⁵ une fois appréhendés, les bandits retrouvent très rapidement la liberté en raison des complicités dont ils bénéficient auprès des autorités locales. Coupeurs de routes et voleurs de véhicules s'en prennent également aux personnes déplacées repartant cultiver leurs champs ou se

venus du Soudan et épaulés par des rebelles tchadiens. Les combats n'étaient en réalité qu'un raid éclair contre des civils d'adjo.

⁸³ Selon l'expression maintes fois employée par le président Déby pour désigner ses opposants armés. Voir récemment un entretien accordé à Radio France Internationale intitulé « Tchad : un an après l'offensive rebelle », 5 février 2009.

⁸⁴ Selon OCHA entre janvier 2008 et janvier 2009 135 incidents sécuritaires ont été rapportés concernant les humanitaires. « Est Tchad : récapitulation des incidents sécuritaire (janvier 2008 – janvier 2009) », OCHA, mars 2009. Entre décembre 2005 et juin 2006, 28 véhicules appartenant à des agences d'aide humanitaire avaient été volés. « Chad : Spate of hijackings force aid cutbacks », IRIN, 13 juin 2006. Plus récemment, et ce rien qu'entre janvier et juillet 2008, Oxfam s'est fait voler trente véhicules. « Growing security fears worry humanitarian workers in Chad », Voice of America, 18 juillet 2008. Le HCR a comptabilisé qu'au total 82 véhicules ont été dérobés dans l'Est du Tchad entre octobre 2005 et mars 2008, « Tchad : préoccupations sur la flambée de violences dans l'est », résumé des déclarations du porte-parole du HCR Jennifer Pagonis, conférence de presse du 16 mai 2008, au Palais des Nations à Genève.

⁸⁵ Entretiens de Crisis Group, employés du HCR, Oxfam, Concern, International Rescue Committee, Abéché et Goz Beida, janvier 2009.

rendant aux marchés hebdomadaires. Dans les zones isolées, les bandits armés attaquent les paysans et les personnes déplacées pour voler le bétail et l'argent dont ils disposent. La plupart de ces attaques sont violentes et des cas de viols ont également été signalés au cours de l'année 2008.⁸⁶

Les vols à main armée des véhicules humanitaires en particulier sont devenus chroniques. Le samedi 20 décembre 2008, un vol d'un véhicule appartenant à l'antenne locale de la Cour pénale internationale a eu lieu à Abéché, en plein jour, à l'entrée principale du Grand marché, situé non loin de l'aéroport et du camp Croci où sont stationnés les militaires tchadiens et français. Dans la nuit du 5 au 6 décembre 2008, la base de l'ONG Coopi à Koukou Angarana a été braquée et une somme de 18 millions de francs CFA (environ 27 000 euros) emportée. Le mercredi 17 décembre, un individu a attaqué le délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'a obligé à lui remettre les clés de son véhicule.⁸⁷ Selon le quotidien tchadien *Le Progrès*, une semaine avant ces trois cas récents la légion de gendarmerie du Ouaddaï a pourchassé des bandits armés tout le long du Wadi-Fira, mais ces derniers auraient réussi à entrer au Soudan avec leur butin.⁸⁸

Ce grand banditisme est emblématique des pratiques informelles, illégales, violentes et invisibles qui régissent les rapports de pouvoir à l'Est du Tchad.⁸⁹ Il im-

plique à la fois des soldats⁹⁰ ou des ex-combattants démobilisés, des membres des groupes rebelles et des civils armés, tous profitant de l'instabilité généralisée pour se transformer en brigands avant de retrouver leur statut de combattants. En définitive, ce banditisme contribue encore davantage à dévaloriser le pouvoir central et par association la communauté internationale, incapables de résorber le phénomène en dépit de leur impressionnante présence militaire.

C. OPPORTUNISME POLITIQUE DU POUVOIR CENTRAL ET FRAGMENTATION REBELLE

Les principaux protagonistes tchadiens concernés par la situation à l'Est (pouvoir central et groupes rebelles) utilisent ce climat délétère et les antagonismes ethniques décrits ci-dessus à des fins politiques.

1. N'Djamena : instrumentalisation des milices locales et discours patriotique

Les autorités tchadiennes ont toujours nié toute responsabilité dans la détérioration actuelle de la situation. Invariablement, elles en attribuent la faute au Soudan qui chercherait à déstabiliser le Tchad par Janjawid et rebelles tchadiens interposés. Cette réaction n'est pas totalement contraire à la réalité car les rebelles tchadiens ont en effet eux-mêmes reconnu le soutien soudanais dont ils bénéficient et il est également clair que les incursions fréquentes des Janjawid ont joué un rôle déterminant dans l'embrasement du Dar Sila.

Cette argumentation est cependant insuffisante. Sans que cela ne soit le résultat d'une politique assumée,⁹¹ le

⁸⁶ Voir « Mission non accomplies. Les populations civiles demeurent en danger à l'Est du Tchad », Oxfam, septembre 2008.

⁸⁷ Dans les trois cas, la gendarmerie tchadienne a été chargée de l'enquête. Le véhicule de la Cour pénale internationale a été retrouvé stationné dans une propriété privée à Kalait, à 300 kilomètres au nord d'Abéché. Apparemment, les gendarmes se sont contentés de récupérer le véhicule sans chercher à appréhender les voleurs ou leurs complices. Le véhicule du CICR a été retrouvé abandonné par le voleur lorsqu'il s'est rendu compte que la gendarmerie tchadienne était à sa poursuite. Quant aux auteurs du braquage contre l'ONG Coopi, ils auraient agi grâce à des complicités au sein du personnel. Entretien de Crisis Group, Abéché, Koukou Angarana, décembre 2008.

⁸⁸ *Le Progrès*, numéro spécial, janvier 2008.

⁸⁹ La facilité avec laquelle la gendarmerie tchadienne élucide certaines affaires sensibles de vols de véhicules des institutions internationales (comme celui de la Cour pénale internationale) signifie qu'elle est bien apte à appréhender les bandits et qu'elle connaît bien leurs réseaux et circuits. A la fin de l'année 2008, le préfet du Ouara Thomas Kidandi Djossala a annoncé « qu'une dizaine de véhicules volés a été retrouvée, mais les auteurs des vols courent toujours ». Cependant, de l'aveu même des gendarmes, certaines personnes appréhendées bénéficient de protections et sont sûres de rester impunités. Dans d'autres cas, les gendarmes sont obligés de négocier discrètement avec les auteurs des braquages pour qu'ils res-

tituent ce qu'ils ont emporté afin, disent-ils, « d'éviter des vagues ». Il ressort donc que, plus que du manque de moyens généralement avancé par les autorités pour justifier leur incapacité à résorber le grand banditisme, le problème vient du fait que ces dernières sont elles-mêmes les otages ou les complices d'un système de pouvoir souterrain dont les ramifications sont difficiles à cerner. Entretien de Crisis Group, Abéché, janvier 2009.

⁹⁰ A partir de 20 heures, les rues d'Abéché sont pratiquement désertées par les habitants qui craignent de se faire agresser par des militaires ou autres bandits armés. Des cas de vols de moto, de téléphones portables, d'argent liquide sont quotidiennement signalés. Entretien de Crisis Group, Abéché, novembre 2008.

⁹¹ On peut penser que le gouvernement tchadien n'a aucun intérêt à ce que toute une région du pays soit si profondément affectée par la violence. Les responsables tchadiens n'ignorent pas le danger supplémentaire que cela représente pour le pays qui se démène pour sortir d'une guerre sans fin. De ce point de vue, l'instabilité à l'Est les dessert profondément. De même, le président Déby est bien conscient des dangers de l'implication du Tchad dans la guerre du Darfour. Ses tenta-

pouvoir tchadien a joué un rôle prépondérant, soit par son action soit par son inaction, dans l'aggravation des tensions locales. La passivité du pouvoir tchadien à apporter une réponse satisfaisante au mécontentement des Ouaddaïens dans le Ouara, son inaction face à la multiplication des heurts entre agriculteurs et éleveurs, sa propension à dénaturer les systèmes locaux de médiation, et sa politique de monnayage des allégeances ont contribué à installer un climat de tension qui a fait le lit des violences actuelles.

Sur un plan plus actif, la collusion entre troupes gouvernementales et milices *toro boro*⁹² dans le Dar Tama et le Dar Sila a accru la circulation des armes dans ces deux départements et a donné lieu à des affrontements interethniques particulièrement sanglants. À partir de 2005, de plus en plus fragilisé par la multiplication des groupes rebelles, le pouvoir tchadien a adopté une politique d'endiguement de cette menace à travers l'instrumentalisation des milices locales dans le Dar Tama et le Dar Sila. Au-delà des enjeux militaires, l'intention était de capitaliser politiquement sur ces tensions locales. L'objectif était ainsi de présenter le Tchad à l'extérieur comme une victime subissant des violences d'origine étrangère et de verrouiller le débat national en appelant la classe politique à s'unir derrière le régime pour contrer l'agression.

Après l'échec de l'offensive des rebelles *tama* du FUC en 2006, le soutien gouvernemental aux *Toro Boro* s'est accru. Sans doute, l'intention du pouvoir n'a pas été de pousser ouvertement *Zaghawa* et *Tama* à un affrontement interethnique. Une telle attitude était trop risquée et pouvait faire échouer les négociations discrètes qui étaient alors en cours avec Mahamat Nour sous médiation libyenne.⁹³ La plupart des affrontements interethniques opposant des civils *tama* et *zaghawa* étaient réellement spontanés et incontrôlés, comme

l'étaient les premières milices d'autodéfense des deux camps.⁹⁴

La décision de retirer l'armée gouvernementale de *Guereda* a dégradé la situation. Dans un premier temps, la ville a été livrée aux mains des milices *toro boro*, puis par la suite aux combattants du FUC venus prendre son contrôle en décembre 2006.⁹⁵ Peu avant l'accord de paix entre Mahamat Nour et le gouvernement tchadien, les troupes loyalistes ont donc été retirées de *Guereda* en gage de la bonne volonté des autorités de conclure la paix. Cette situation permit aux forces du FUC d'entrer dans la ville où elles étaient sensées être cantonnées jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord de paix. Le choix de *Guereda* comme lieu de cantonnement semble avoir été une exigence de Mahamat Nour lui-même, qui pensait que ses combattants *tama* accepteraient ainsi plus facilement l'accord qu'il s'apprêtait à signer, mais qui était contesté par quelques-uns de ses lieutenants.

Tandis que *Guereda* était livrée aux rebelles du FUC, les cantons du Dar Tama continuaient à subir des exactions de la part des milices pro-gouvernementales, épaulées par des rebelles soudanais. Il est probable qu'en laissant la latitude aux combattants *tama* du FUC d'occuper *Guereda*, le pouvoir tchadien n'ignorait pas que des heurts pourraient arriver avec les *Zaghawa*, tant les contentieux passés entre les deux communautés demeurent vifs. Selon les témoignages de civils,⁹⁶ une fois installés dans la ville, les combattants du FUC commencèrent à rechercher les *Zaghawa*, arrêtant ceux qui auraient eu par le passé des sentiments anti-*Tama* et menaçant de mort les autorités locales.

Dans le Dar Sila également, la multiplication en 2006-2007 des affrontements interethniques et des attaques contre les civils a fait suite au retrait des troupes gouvernementales du département. Ce retrait répondait au souci du gouvernement tchadien de privilégier la protection des centres et axes stratégiques (*Adré*, *Abéché*)

tives pour faciliter des négociations entre les belligérants soudanais démontrent cette crainte. Son alliance avec les rebelles soudanais du MJE semble être plus dictée par des nécessités tactiques de survie que par une volonté de s'impliquer encore plus au Darfour.

⁹²Le terme *Toro Boro* désigne à l'origine les rebelles soudanais du Darfour. Il a par la suite été étendu aux milices *zaghawa* et *dadjo* opérant dans le Dar Tama et le Dar Sila, pour les distinguer des milices arabes alliées aux *Janjawid*.

⁹³Ces négociations ont commencé au début du mois de septembre 2006 lorsque des émissaires libyens ont établi des contacts entre Mahamat Nour et le pouvoir tchadien. Idriss Déby lui-même et Mahamat Nour se sont rencontrés à *Guereda* pour discuter des bases de leur (futur) accord de paix. Voir rapport de Crisis Group, *Tchad : vers un nouveau cadre de résolution de la crise*, op. cit.

⁹⁴ Voir à ce propos le rapport « "They came here to kill us" », Human Rights Watch, op. cit.

⁹⁵ Selon l'opposition armée tchadienne, l'abandon de *Guereda* par les forces gouvernementales participait d'un calcul du pouvoir pour diviser le FUC avec lequel il était en train de négocier discrètement. Selon ce point de vue, le pouvoir tchadien savait parfaitement que certaines factions du FUC proches de Mahamat Nour s'apprêtaient à se rallier et il fallait accélérer le processus et leur donner des gages de bonne volonté en les laissant s'installer à *Guereda*. Entretien de Crisis Group, Paris, décembre 2008.

⁹⁶ Voir à ce propos « They came here to kill us », op. cit. ; et « Child soldier in the Chad conflict », Amnesty International, juillet 2007.

au détriment des campagnes sans valeur militaire.⁹⁷ La sécurisation des zones rurales autour de Goz Beida a été en quelque sorte sous-traitée aux milices dadjo dont le faible niveau d'armement et d'entraînement ne leur permettait pas de faire face aux Janjawid appuyés parfois par les rebelles tchadiens. Qui plus est, ces milices dadjo étaient au même moment occupées à lancer des attaques contre les milices arabes locales et les Mimi.

A la même période, partout au Tchad, le pouvoir a activé une rhétorique patriotique destinée à renforcer le sentiment national tchadien et à faire porter au régime soudanais l'entière responsabilité des violences à l'Est. A plusieurs reprises, les responsables tchadiens se sont posés comme les protecteurs de toutes les populations dites noires de la zone, qu'elles soient tchadiennes ou soudanaises, menacées par les attaques des Janjawid plus proches des ethnies arabes dominatrices à Khartoum.⁹⁸ Ce faisant, le pouvoir tchadien visait un certain nombre de gains politiques. Dans un contexte marqué par la recrudescence des tensions avec le régime soudanais, il voulait ainsi appeler tous les groupes ethniques non arabes de l'Est ainsi que ceux du Darfour à faire cause commune. Le régime de Khartoum, ses supplétifs janjawid et les rebelles tchadiens étaient décrits comme les grands coupables de la tragédie régionale.

Ce discours servait aussi à casser l'image clanique du pouvoir tchadien largement décrié par ses opposants. Aux populations de l'Est et à tous les Tchadiens, le régime désirait démontrer qu'il n'était pas exclusivement Zaghawa, mais bien au contraire qu'il luttait pour la sécurité de tous et pour l'intégrité territoriale nationale menacée par le Soudan. Le message destiné spécifiquement aux Zaghawa visait à leur faire comprendre qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour faire cavalier seul.⁹⁹ Enfin, cette rhétorique visait également à discréditer les rebelles tchadiens en faisant d'eux les

alliés d'un régime soudanais « génocidaire ».¹⁰⁰ Quant aux tribus arabes tchadiennes, c'était une mise en garde à leur adresse afin qu'elles se tiennent tranquilles.¹⁰¹

Au lieu d'enrayer les reflexes ethniques, ce discours patriotique couplé à l'instrumentalisation des tensions locales les a renforcés davantage. En effet, face à l'aggravation de l'insécurité, les différentes communautés sont devenues encore plus méfiantes les unes à l'égard des autres. Celles qui, à l'instar des Gorane, des Zaghawa et des Tama, entretenaient une sourde rivalité depuis des générations, se soupçonnent mutuellement de vouloir profiter de l'instabilité pour se venger des griefs passés ou en cours.

2. Polarisation ethnique de la rébellion

En dépit de leurs manifestes prônant le rassemblement, les groupes rebelles opérant à l'Est n'échappent pas, eux non plus, aux réflexes ethniques. Ce caractère ethnique de la rébellion a été mis en lumière tout au long de ces cinq dernières années. Bien souvent, l'origine des leaders définit le vivier ethnique au sein duquel ils recrutent. Ainsi l'UFDD (Union des forces démocratiques pour le développement) est à forte composante gorane ; le FUC est composé majoritairement de Tama ; l'UFCD (Union des forces pour le changement et la démocratie) est majoritairement ouaddaïenne ; le RFC (Rassemblement des forces pour le changement) regroupe des combattants zaghawa, le FSR (Front pour le salut de la république) est à majorité arabe.

Certains groupes rebelles tombent facilement dans le piège ethnique, en revendiquant ouvertement la défense d'une communauté menacée par les partisans du régime. Cela a été le cas du FUC à Guereda, mais surtout des rebelles arabes de la Concorde nationale tchadienne (CNT) qui ont étroitement collaboré avec les Janjawid lors des attaques contre les Dadjo dans le Dar Sila.¹⁰² En avril 2006 et en février 2008, l'échec de la rébellion lors de ses tentatives de prise du pouvoir était aussi dû à un déficit de concertation et à l'incapacité de s'entendre sur un chef unique. Ce manque de volon-

⁹⁷ Le gouvernement tchadien s'est défendu d'avoir laissé délibérément certaines parties de l'Est sans défense. Il invoque l'impossibilité pour l'Armée nationale du Tchad (ANT), qui était sérieusement affaiblie par une série de défections, d'être partout à la fois et de faire face aux nombreux fronts ouverts par les rebelles tchadiens ainsi qu'aux attaques imprévisibles des Janjawid ou assimilés.

⁹⁸ A plusieurs reprises, le président tchadien n'a pas hésité à qualifier publiquement le régime soudanais « d'islamiste et raciste », notamment lors de son discours public à la place de l'Indépendance de N'Djamena après le sommet de l'Union africaine tenu à Addis Abeba en juillet 2007.

⁹⁹ Au moment de l'activation de cette stratégie, le président Déby était de plus en plus agacé par les Zaghawa, dont un grand nombre remettait ouvertement en cause son autorité et préférait soutenir les dissidents partis en rébellion.

¹⁰⁰ Dans un entretien accordé à Radio France Internationale le 5 février 2009, le président Déby a encore réaffirmé que ce qui se passe au Darfour est un « génocide ». Op. cit.

¹⁰¹ Cependant le président tchadien n'a pas cherché à s'aliéner complètement les tribus arabes, bien au contraire il a cherché par tous les moyens à s'attirer leur sympathie. Pour un certain nombre d'observateurs, le mariage en 2005 du président avec Hinda Ahmat Acyl, fille d'un ancien leader des Arabes tchadiens, serait un geste à l'endroit de la communauté. Entretien de Crisis Group, journalistes tchadiens, N'Djamena, octobre 2008.

¹⁰² Voir « Source de violence, médiation et réconciliation », op. cit.

té des chefs rebelles à s'entendre s'explique surtout par la prégnance des réflexes ethniques. La polarisation ethnique influence les chefs qui ne peuvent résister longtemps aux pressions de leur entourage qui les poussent à éviter que leurs groupes se retrouvent minoritaires ou simplement non dirigeants dans une éventuelle coalition.

A la fin du mois de décembre 2008, les principaux groupes rebelles ont publié un manifeste dans lequel ils expriment leur volonté de créer une nouvelle coalition. Le 18 janvier 2009, les sites internet des différentes factions rebelles ont annoncé la création de cette coalition dénommée Union des forces de la résistance (UFR) avec Timane Erdimi à sa tête. Cependant, une semaine plus tard des fissures sont de nouveau apparues car le chef du FSR Ahmat Hassaballah Soubiane aurait mis en cause le leadership de Timane Erdimi,¹⁰³ indiquant par-là même le retrait de son groupe de la nouvelle coalition.¹⁰⁴ Bien qu'une partie de la direction du FSR ait annoncé quelques jours plus tard qu'elle se désolidarisait de la prise de position de Soubiane, il n'est pas sûr que l'autorité de Timane Erdimi soit reconnue par tous les chefs rebelles. De même le silence observé par Mahamat Nouri depuis l'accession de Erdimi à la tête de l'UFR pourrait indiquer son manque d'enthousiasme à placer son groupe sous l'autorité du nouveau leader.¹⁰⁵ Ceci indique que la solidité de la coalition est loin d'être acquise et pourrait, une fois de plus, pâtir des rivalités au sein de l'élite militaire locale.

¹⁰³ Erdimi et Soubiane ont déjà été proches collaborateurs au sein du cabinet d'Idriss Déby. Si la dissidence du premier s'explique par des dissensions familiales avec Déby (dont il est le neveu), le second, qui est arabe, a justifié son départ en rébellion par le caractère essentiellement zaghawa du régime. Il semble donc que Soubiane ne soit pas prêt à accepter l'éventualité d'un nouveau leadership zaghawa à la tête du pays. De plus, Soubiane, dont le groupe n'est pas proche des autorités soudanaises, n'aurait pas apprécié les pressions de ces dernières pour imposer le choix d'Erdimi à la tête de l'UFR. Entretiens téléphoniques de Crisis Group, février 2009.

¹⁰⁴ Voir « Les Tchadiens n'ont-ils pas d'autres choix que celui de se soumettre à Timane Erdimi ou Idriss Déby? », 9 mars 2009, disponible sur www.tchadoscopie.com/article-28805721.html.

¹⁰⁵ Dans une interview publiée en février 2009 sur la plupart des sites internet de l'opposition armée, Acheikh Ibni Oumar (un des principaux chefs rebelles tchadiens) a reconnu que l'autorité d'Erdimi est loin de faire l'unanimité au sein de la rébellion. Il a également clairement indiqué que « [les chefs des autres groupes rebelles] ont le droit de demander des assurances pour qu'il n'y ait pas une monopolisation du pouvoir par Erdimi et son clan. » Voir « Tchad: Acheikh Ibni Oumar à cœur ouvert », interview disponible sur www.dabio.net/Tchad-Acheikh-Ibni-Oumar-a-coeur-ouvert_a4723.html.

IV. LE MAINTIEN DE LA PAIX : UN BILAN

Le 15 mars 2009 a vu la passation de relais entre les missions européenne (EUFOR) et onusienne (MINURCAT). Déjà présente pour soutenir le maintien de l'ordre dans les camps de réfugiés, la MINURCAT a désormais repris le mandat de l'EUFOR et doit également assurer la sécurité à l'extérieur des camps.

A. EUFOR/MINURCAT

Malgré les efforts de la communauté internationale pour déployer des troupes à l'Est du Tchad, les populations demeurent affectées par une crise humanitaire importante. Selon des sources onusiennes le nombre de réfugiés soudanais s'élève à 265 132. On compte également une population tchadienne déplacée dans des camps d'environ 166 718 personnes auxquels s'ajoutent 700 000 individus résidant dans des communautés hôtes.¹⁰⁶ Le défi humanitaire et sécuritaire reste donc énorme.

D'après des témoignages de personnes déplacées,¹⁰⁷ les patrouilles de l'EUFOR autour des sites du Dar Sila ont diminué la fréquence des attaques. De même, la présence des forces européennes a également contraint les acteurs du conflit tchadien à agir avec beaucoup plus de prudence, puisqu'ils se sentaient désormais observés. Le répit observé depuis le mois de juillet 2008 par les belligérants explique aussi le calme relatif observé dans la région.

Alors que Bruxelles et Paris fêtent le grand succès de l'EUFOR,¹⁰⁸ la communauté humanitaire juge la mission inachevée au regard des objectifs initiaux. Selon Oxfam « les civils manquent toujours autant de protection qu'il y a un an, lors du déploiement de l'EUFOR ». ¹⁰⁹ Le Secrétaire général adjoint des Nations unies pour les affaires humanitaires, John Holmes, a pendant sa

¹⁰⁶ « Statistiques mensuelles des réfugiés et déplacés internes au Tchad », CNAR/HCR Protection, op. cit. ; et « Highlights of the briefing : United Nations facilitates humanitarian mission to Chad-Central African Republic border », Spokesperson for Secretary-General Ban Ki-moon, 11 février 2009.

¹⁰⁷ Entretien de Crisis Group, Koloma, décembre 2008.

¹⁰⁸ Voir par exemple Javier Solana, « Chad mission shows EU is effective in giving stability », *Irish Times*, 13 mars 2008 ; « Conclusions du Conseil relatives à l'opération EUFOR Tchad/RCA », Conseil de l'Union européenne, 2932e session du Conseil Affaires générales, Bruxelles, 16 mars 2009.

¹⁰⁹ « Insecurity still rampant in Chad as UN takes over from EU », Oxfam International, 13 mars 2009.

dernière visite au Tchad fait part de son inquiétude concernant l'insécurité croissante causée par des actes de banditisme.¹¹⁰ La criminalité est de plus en plus répandue, avec un taux de violence sexuelle croissant,¹¹¹ et reste impunie par les autorités tchadiennes. Elle est cependant devenue la manifestation du problème de sécurité la plus flagrante et a contribué, parmi d'autres facteurs,¹¹² à empêcher des mouvements significatifs de retour des populations déplacées.¹¹³

Elle a aussi rendu les opérations humanitaires difficiles, les travailleurs humanitaires étant pris pour cible. En 2008, quatre humanitaires ont péri au Tchad,¹¹⁴ et depuis le début de l'année 2009, 160 cas sérieux d'agression ont été signalés.¹¹⁵ A cause de la recrudescence des attaques contre leurs bureaux et les braquages de leurs véhicules, Médecins sans frontières (MSF), Solidarité et Action contre la faim (ACF) avaient par exemple dû suspendre leurs opérations à Dogdore et Ade en octobre 2008.¹¹⁶ Malgré une population forte de déplacés dans les deux villes (36 500 des 180 000, soit 20 pour cent du total), l'EUFOR n'avait pas pu se déployer dans cette zone, faute de moyens et surtout de troupes.¹¹⁷

A ceci s'ajoutent les exactions des groupes armés. Les mouvements armés d'opposition tchadiens et soudanais sèment souvent la panique dans la région et leur présence mène parfois à la suspension des activités humanitaires.¹¹⁸ La militarisation des camps et des sites est donc un souci majeur, menant à la prolifération des armes légères et au recrutement actif d'adultes, mais

surtout d'enfants. Le général Ganascia de l'EUFOR a ainsi admis que ses troupes n'étaient pas en mesure de réfréner la prolifération des armes ou les violences intercommunautaires.¹¹⁹

Si l'EUFOR a contribué à améliorer les infrastructures de sécurisation du territoire en construisant plusieurs camps militaires au bénéfice de son successeur, la MINURCAT, l'architecture EUFOR-MINURCAT n'a pas pu atteindre son objectif principal, c'est-à-dire créer un environnement favorable au retour des déplacés et sécuriser les populations ainsi que les humanitaires contre les attaques. Ceci n'a pas été causé par un manque de volonté sur le terrain. Bien au contraire, beaucoup d'efforts ont été investis par les soldats et la communauté humanitaire dans le bon déroulement de la mission, même s'ils avaient au début du mal à se comprendre, notamment sur les limites du mandat de l'EUFOR et son mode de fonctionnement.¹²⁰

L'échec de l'EUFOR-MINURCAT à améliorer de façon pérenne la sécurité à l'Est du Tchad vient avant tout de la conception de ces deux missions. La genèse de cette opération,¹²¹ initialement bloquée par le refus du président Déby d'accepter une véritable mission de maintien de la paix dotée d'un mandat politique, a mené à de mauvais compromis sur tous les plans. Le premier fut que la mission onusienne n'ait pas pu déployer de militaires et ait dû s'en tenir à des policiers, nécessitant de l'EUFOR qu'elle assure la sécurité à l'extérieur des camps. Vu l'opposition radicale du gouvernement tchadien à la mise en place d'une mission de maintien de la paix intégrée, l'EUFOR n'a donc jamais été véritablement conçue comme une *bridging mission*, c'est-à-dire comme une mission qui, comme l'opération européenne Artemis au Congo en 2003, devait stabiliser la situation sécuritaire afin de donner le temps aux Nations unies de se déployer sur le théâtre d'opération. En effet, il n'était pas clair jusqu'à la fin 2008 si la MINURCAT allait être mandatée pour prendre la relève de l'EUFOR.

Par ailleurs, la mission militaire européenne n'était pas équipée ou entraînée pour se consacrer à des missions de maintien de l'ordre. Aussi bien la population que la communauté humanitaire ont eu du mal à comprendre pourquoi l'EUFOR ne pouvait pas intervenir contre les acteurs de l'insécurité. La perception parmi certains humanitaires et dans certaines capitales que l'EUFOR allait agir comme force tampon entre le

¹¹⁰ « Protection des civils et des humanitaires au centre des préoccupations du Secrétaire général adjoint des Nations unies et Coordonnateur des secours d'urgence lors de sa visite au Tchad », OCHA, 24 novembre 2008.

¹¹¹ Selon OCHA, les violences sexuelles représentent 35 à 40 pour cent des crimes commis à Koukou. « Rapport sur la situation humanitaire au Tchad », OCHA, 26 janvier 2009.

¹¹² Ces facteurs incluent l'absence de mécanismes de résolution de conflits au niveau local et l'absence des services de l'Etat dans tous les domaines essentiels (santé, éducation, viabilité économique).

¹¹³ « Décision de la Commission du 26 janvier 2009 relative à l'approbation et au financement d'un Plan Global pour des Actions humanitaires sur le budget général des Communautés européennes en République du Tchad », Commission européenne, ECHO/TCD/BUD/2009/01000, 26 janvier 2009.

¹¹⁴ « Chad : Renewed attacks threaten IDPs and humanitarian operations », Internal Displacement Monitoring Centre, 6 novembre 2008.

¹¹⁵ « Rapport sur la situation humanitaire au Tchad », OCHA, 26 janvier 2009.

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ « Chad : Renewed attacks », op. cit.

¹¹⁸ « Rapport sur la situation humanitaire au Tchad », OCHA, 26 janvier 2009.

¹¹⁹ Angelique Chrisafis, « Impunity and lawlessness – the cancer of Chad », *The Guardian*, 16 mars 2009.

¹²⁰ Entretiens téléphoniques de Crisis Group, personnel humanitaire et de l'EUFOR, mars 2009.

¹²¹ Voir rapport de Crisis Group, *Tchad : vers un nouveau cadre de résolution de la crise*, op. cit.

Tchad et le Soudan montre le décalage entre les besoins et attentes de ceux qui souffrent de l'insécurité à l'Est du Tchad et les volontés de Bruxelles, Paris ou New York, qui ont conçu l'architecture de ces missions sur la base d'une analyse de la situation en grande partie obsolète. Si en 2005-2006 l'insécurité à l'Est du Tchad était due aux attaques des Janjawid et d'autres groupes armés, en 2008 le plus important problème était le banditisme et la criminalité croissants.

Par conséquent l'EUFOR-MINURCAT n'a pas permis de résorber le banditisme, les conflits intercommunautaires ou la violence interethnique instrumentalisés par les acteurs tchadiens.¹²² S'agissant du grand banditisme, le rôle de l'EUFOR s'est limité à une présence dissuasive. Elle n'avait aucun pouvoir juridique pour arrêter les personnes suspectes, action qui relevait de la seule compétence des autorités tchadiennes. Au-delà de cette conceptualisation erronée qui s'est traduite par une carence opérationnelle, le retard pris dans le déploiement du personnel de la MINURCAT ainsi que les obstacles créés par les autorités tchadiennes ont aussi eu des effets négatifs sur la formation des policiers tchadiens du Détachement intégré de sécurité (DIS)¹²³ chargés de sécuriser les camps des réfugiés, et donc sur la performance de la mission.¹²⁴ La formation des 850 éléments du DIS devant être déployés effectivement sur le terrain n'a été terminée qu'à la fin du mois de février 2009, soit un an après son début (même si les premières opérations d'éléments du DIS avaient commencé en octobre 2008).

La philosophie même de cette force (une force entraînée par l'ONU mais placée sous commandement d'un officier nommé par la présidence tchadienne) reste hautement problématique car elle peut donner lieu à une instrumentalisation politique contre-productive. De l'aveu même des instructeurs de l'ONU rencontrés à N'Djamena par Crisis Group,¹²⁵ les premiers policiers

formés pour le DIS ne connaissaient pas ou peu le contexte de l'Est, étant originaires d'autres régions du pays. Cette carence a ensuite été corrigée par le recrutement des gendarmes et policiers de la région maîtrisant les dialectes locaux.

Si la présence d'une force internationale à l'Est est une avancée positive, l'approche choisie pour cette intervention fut totalement erronée. L'analyse selon laquelle la crise à l'Est du Tchad est essentiellement humanitaire a fait l'impasse sur les causes politiques et sociales du conflit et a condamné d'avance la mission à voir la portée de son action limitée à une simple sécurisation des réfugiés et des personnes déplacées, laissant le soin aux acteurs tchadiens de résoudre une crise politique sans soutien international. Alors que les soldats de l'EUFOR luttaient, avec un succès considérable, contre les accusations de partialité liées à la présence en son sein d'un contingent français,¹²⁶ le blocage de la France contre tout mandat politique a contribué au jeu politique du président Déby, c'est à dire l'utilisation du déploiement international comme une force de dissuasion psychologique contre son opposition armée et ses soutiens soudanais.

Grâce à l'EUFOR, la France a donc activement contribué à renforcer Déby sans aider les Tchadiens à trouver une solution durable à leur crise. Le processus politique, déjà insuffisant, a été pris en otage par le régime et, grâce à l'EUFOR, Déby a renforcé son contrôle sur l'Est. Ce faisant, Paris a pu aussi partager le coût de l'opération avec l'Union européenne tout en lui faisant endosser ses objectifs politiques. Ceci dit, et malgré les critiques allemandes et anglaises envers la France, les Etats membres européens et l'Union européenne n'ont jamais été prêts à s'engager politiquement pour la résolution du conflit au Tchad. Ni la Commission européenne ni aucun pays européen n'a voulu prendre l'initiative de contrecarrer la politique française et de proposer une alternative pour trouver une solution négociée et durable à la crise.

¹²² Comme on l'a vu tout au long de ce rapport, les réfugiés, déplacés et civils de l'Est du Tchad demeurent touchés directement ou indirectement par les affrontements entre les belligérants tchadiens. Cette situation a été d'ailleurs reconnue par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport de juillet. « Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad », S/2008/444, 8 juillet 2008.

¹²³ Le DIS est une force de protection humanitaire spécialement formée par la MINURCAT pour les réfugiés, les déplacés internes ainsi que les organisations humanitaires sur le terrain.

¹²⁴ L'EUFOR avait aussi pris six mois pour arriver à sa capacité opérationnelle totale en septembre 2008. Au total 25 pays ont participé à la mission européenne, dont 19 ont fourni des troupes, avec les plus grands contingents venant de France avec 1 177 soldats, d'Irlande (447) et de Pologne (421).

¹²⁵ Entretiens de Crisis Group, N'Djamena, octobre 2008.

¹²⁶ Mi-juin 2008, les forces irlandaises de l'EUFOR ont essuyé des tirs des rebelles tchadiens lors de leur attaque sur Goz Beida. Bien qu'il semble qu'un échange de tirs ait bien eu lieu, les soldats irlandais ont observé une attitude de neutralité. A la suite de cet incident, le président tchadien s'est publiquement interrogé sur la raison d'être de l'EUFOR, déclarant qu'elle était incapable de protéger les civils.

B. MINURCAT : LA NOUVELLE MISSION ET SES PROBLEMES A VENIR

Bien que les tentatives de règlement politique qui se sont succédées depuis plus de cinq ans se soient soldées par un échec, la résolution 1861 du Conseil de sécurité (14 janvier 2009) prolongeant le mandat de la MINURCAT n'a apporté aucun changement de fond au rôle des Nations unies au Tchad.

La résolution 1861 appelle toutes les parties concernées à faire en sorte que « la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des populations civiles en danger soit effective ». Dans le prolongement de la résolution 1778,¹²⁷ elle insiste sur l'importance de l'accord de Syrte,¹²⁸ notamment pour établir un gouvernement plus représentatif et appliquer l'accord du 13 août 2007 sur les réformes électorales.¹²⁹ Le paragraphe 6 attribue à la MINURCAT un simple rôle d'observateur dans l'ensemble de ce processus. De plus, même si un des rôles de la mission est de contribuer à la restauration de l'Etat de droit au Tchad, la Résolution 1861 insiste surtout sur ses aspects périphériques, comme la sécurité des réfugiés ou la mise en place du DIS. Les questions centrales comme le rétablissement du fonctionnement de l'Etat et la gouvernance sont laissées à l'appréciation de l'Etat tchadien.

L'ONU compte sur les bons offices de la mission pour « aider le gouvernement et les parties prenantes à s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'insécurité dans l'Est du Tchad afin d'assurer le retour librement consenti des réfugiés et des déplacés dans des condi-

tions de sécurité satisfaisantes ». Pourtant, le regain de tension au début de l'année 2009 entre Khartoum et N'Djamena incite à douter de cette possibilité.¹³⁰ Le règlement du conflit de l'Est tchadien se présente comme une équation à variables multiples (locale, nationale et régionale) et nécessite un mandat politique pour la mission.

Sur le plan opérationnel, le déploiement des casques bleus prévus pour prendre la relève de l'EUFOR ne manquera pas de connaître de longs retards dus aux lenteurs administratives inhérentes à l'ONU.¹³¹ Même si la mission a pu générer toutes ses 5 200 troupes (4 900 pour le Tchad, 300 pour la RCA),¹³² elle fera certainement face au même problème d'équipement que l'EUFOR. Déjà aujourd'hui, la MINURCAT souligne qu'elle aura du mal à opérer sans les hélicoptères demandés.¹³³ Même si au niveau opérationnel elle aura un champ de manœuvre plus grand¹³⁴ (d'où la demande

¹³⁰ Le président tchadien, Idriss Déby, qui visitait l'Est du pays début février 2009, a accusé le Soudan de vouloir « plonger le Tchad dans une guerre civile ». Il a déclaré que « les ennemis du Tchad, précisément le gouvernement fantoche de Khartoum, ont tout mis en œuvre, y compris les moyens financiers, des centaines de milliards de dollars, pour détruire notre pays.... Désormais ... nous userons de notre droit de poursuite ». www.presidentetchad.org/integralite_de_la_communication.htm.

¹³¹ Les officiels de l'ONU estiment que le déploiement complet de la MINURCAT ne se fera pas avant la fin de l'année 2009. Entretiens téléphoniques de Crisis Group, mars 2009.

¹³² Pays contributeurs de troupes pour la MINURCAT : l'Albanie, l'Autriche, le Bangladesh, le Cambodge, la Croatie, la Finlande, la France, le Ghana, l'Irlande, le Malawi, la Namibie, le Népal, la Norvège, la Pologne, la Russie, le Togo et l'Uruguay. La Libye aurait proposé des troupes mais se serait vue opposer un veto français. Le Ghana et la Norvège sont en train de se déployer tandis que le Bangladesh, le Cambodge, le Malawi, la Namibie, le Népal et l'Uruguay n'ont pas encore envoyé leurs troupes. Entretiens de Crisis Group, New York, mars et avril 2009.

¹³³ « Par ailleurs, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'engager le Secrétaire général à trouver des sources d'économies dans le domaine des transports aériens, notamment grâce à la mise en commun de moyens aériens avec d'autres opérations des Nations Unies dans la région. » « La Cinquième Commission examine une demande d'autorisation d'engagement de dépenses pour le déploiement de la composante militaire de la MINURCAT », Assemblée Générale, Cinquième commission, 35ème réunion, AG/AB/3895, 19 mars 2009. Disponible sur www.un.org/News/fr-press/docs/2009/AGAB3895.doc.htm.

¹³⁴ « La force serait configurée de manière à assurer une présence durable sur six sites (à raison d'un demi-bataillon par site), initialement Iriba, Guereda, Farchana et Goz Beida, et par la suite Bahai et Koukou-Goz Amer. Elle compterait des bataillons dont les effectifs s'élèveraient à 800 hommes chacun, selon les normes de l'ONU, et une réserve mobile de la taille

¹²⁷ La résolution 1778 du Conseil de sécurité (25 septembre 2007) construit une opération de maintien de la paix onusienne plutôt originale puisqu'elle met en œuvre deux forces d'origine et de nature différentes ne s'appuyant sur aucun mandat réellement politique. Sur le terrain, les deux composantes devront conjuguer leurs efforts, à savoir les 300 policiers et les cinquante officiers de liaison militaire des Nations unies (MINURCAT) et la force de l'Union européenne (EUFOR) composée de 3 700 hommes.

¹²⁸ Voir section V, bas. Pour une analyse de son état de mise en place voir Annexe C.

¹²⁹ L'accord politique du 13 août 2007 conclu entre le gouvernement et l'opposition politique traite essentiellement de réformes électorales, mais ne fournit pas les éléments requis pour un changement profond de gouvernance. Le texte se concentre sur quatre sujets : la composition de la CENI, le recensement électoral, le cadre juridique relatif aux élections et notamment le code électoral, et l'environnement politique et sécuritaire général, avec un accent mis sur le rôle de l'administration territoriale civile et militaire ainsi que sur le devenir de l'Assemblée nationale, du Conseil constitutionnel et de la Cour suprême. Pour une analyse de son état de mise en place voir annexe C.

d'augmentation des troupes) avec des unités de forces spéciales et de reconnaissance pour pouvoir couvrir plus de terrain que ses prédécesseurs, l'état de son équipement sera essentiel pour pouvoir remplir son mandat.

Le régime à N'Djamena a tout fait pour résister une MINURCAT renforcée¹³⁵ militairement ou, comme mentionné plus haut, politiquement, avec l'aide de la France.¹³⁶ Il y a un vrai risque que les troupes gouvernementales essayent de limiter les mouvements des contingents onusiens pour avoir les mains libres pour leurs opérations militaires et les manipulations des milices locales. Or, alors que les attaques contre les humanitaires se poursuivent,¹³⁷ ceux-ci se préparent à des mouvements importants de populations du Soudan vers le Tchad suite à l'expulsion de treize ONG internationales du Soudan, consécutive à la mise en accusation du président Bashir par la Cour pénale internationale,¹³⁸ déstabilisant encore un peu plus une situation sécuritaire extrêmement fragile.¹³⁹ Vu la fai-

blesse de son mandat, et sachant que la force ne sera complètement déployée que vers la fin de l'année 2009, la MINURCAT ne sera sans aucun doute pas en mesure de protéger efficacement les populations, surtout avec un effectif réduit pour l'instant à 2 292 soldats.¹⁴⁰

d'un bataillon appuyée par 18 hélicoptères ». Voir « Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad », S/2008/760, 4 décembre 2008, paragraphe 58.

¹³⁵ Voir lettre datée du 28 octobre 2008, adressée au président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations unies, S/2008/679, 30 octobre 2008 : « Le gouvernement tchadien tient à souligner qu'il était entendu qu'il ne s'agit pas d'une opération de maintien de la paix classique impliquant une espèce de 'neutralité', 'd'impartialité' ou des 'bons offices' dans le cadre d'un accord de paix quelconque. Le gouvernement tchadien estime que les références aux rapports dits 'Brahimi' pour sa conception sont dépassées notamment en termes de définition du mandat, de l'effectif ou du format, d'autant que ces rapports n'ont jamais fait l'objet d'un consensus entre le Tchad et le Secrétaire général. »

¹³⁶ Le gouvernement tchadien avait essayé de récupérer les terrains d'aviation construits par l'EUFOR et de les louer avec profit à la MINURCAT. Entretiens téléphoniques de Crisis Group, fonctionnaires des Nations unies, février et mars 2009.

¹³⁷ Le 17 mars 2009, un des bureaux d'ACTED situé dans la région de Goz Beida a été attaqué par des individus armés, ce qui a mené ACTED à fermer temporairement l'ensemble de ses bureaux au Tchad et à suspendre ses activités dans le pays pendant 48 heures. Voir « ACTED déplore et condamne l'attaque perpétrée contre l'un de ses bureaux et ses équipes au Tchad », ACTED, 18 mars 2009.

¹³⁸ « Chad: Aid groups on alert after NGO ouster from Darfur », IRIN, 10 mars 2009.

¹³⁹ Les risques d'un nouvel afflux de réfugiés soudanais sont multiples. En effet, comme décrit ci-dessus, les populations locales ont déjà du mal à gérer les défis d'une grande population de réfugiés sur leurs terres. Un nouvel afflux pourrait donc entraîner de nouvelles tensions entre communautés, qui seront exploitées par le gouvernement et les rebelles. De plus, les capacités humanitaires à l'Est du Tchad ne sont pas illi-

mitées et une nouvelle vague de réfugiés sera difficilement absorbée.

¹⁴⁰ Entretiens téléphoniques de Crisis Group, fonctionnaire des Nations unies, avril 2009.

V. DESAMORCER LA POUDRIERE

A. UNE CONFERENCE REGIONALE DE PAIX POUR L'EST

Les pressions de la communauté internationale ont contraint les acteurs tchadiens à entamer des pourparlers destinés à mettre fin au blocage. Ces pourparlers ont débouché sur une série d'accords politiques dont les plus significatifs sont la plateforme politique du 13 août 2007 pour une réforme du système électoral et l'accord de cessez-le-feu de Syrte d'octobre 2007.¹⁴¹ L'application de la plateforme politique est laborieuse en raison du manque de pression sur le gouvernement tchadien censé la mettre en œuvre. Celui-ci répète invariablement que le retard pris dans l'application de l'accord est dû à des contraintes techniques et aux événements de février 2008. En réalité, le manque de volonté politique est nettement perceptible tant le réflexe de survie du régime interdit intrinsèquement toute réforme qui s'écarterait de cet objectif.

Jusqu'à présent, le soutien de la communauté internationale, de la France en particulier, au président Déby n'a débouché que sur la continuation de la logique de répression et de cooptation. Dans un contexte régional marqué par un possible embrasement en raison du bras-de-fer qui oppose le Soudan à la Cour pénale internationale (CPI), le président tchadien aurait intérêt à accepter une feuille de route crédible de résolution du conflit pour éviter que l'Est du Tchad ne continue à faire les frais d'une nouvelle vague de violence.

Jusqu'à présent, les tentatives nationales de résolution des conflits locaux ont échoué à ramener durablement le calme dans la région. Cette faillite s'explique par le modèle choisi pour régler les différends. En effet, la plupart des efforts nationaux de médiation ont invariablement pour but d'obtenir par consensus un apaisement temporaire plutôt que de trouver des solutions durables et d'identifier les responsables des violences et de les traduire devant les tribunaux. Le consensus est généralement obtenu après que les représentants de l'Etat se sont engagés à garantir le dédommagement des communautés lésées en échange de la promesse par ces dernières de ne procéder à aucune vengeance.

Ce système se fonde sur une institutionnalisation de l'impunité conduisant à reléguer au second plan la responsabilité individuelle des auteurs des violences. Au-delà de cet aspect, la faiblesse des institutions de l'Etat censées garantir l'ensemble du processus ne concourt pas à son efficacité. Les chefs de cantons, les sous-préfets et les préfets sont dépourvus de moyens matériels et humains pour imposer leur autorité et garantir le consensus négocié. Leur autorité sur les troupes gouvernementales locales est loin d'être acquise tant ces dernières obéissent directement au pouvoir central. De plus, l'utilisation par le pouvoir central de milices fait de l'Etat et de ses représentants locaux des acteurs du conflit plutôt que des instances impartiales de médiation.

L'échec des tentatives de médiation dans le Dar Sila entre Dajjo et Arabes s'explique par ce manque de légitimité, les tribus arabes refusant de prendre part à des rencontres organisées par les envoyés d'un pouvoir qu'elles soupçonnent de soutenir la partie adverse. Lorsque, comme dans l'affaire de Gniguilim dans le Ouara, ces médiations ont réussi à calmer la tension au niveau local, elles n'ont eu en revanche aucun impact positif au niveau régional, n'ayant pas été accompagnées d'un processus général de pacification et réconciliation. L'apaisement obtenu n'a donc été qu'artificiel et traduit la politique de la paix sans réconciliation privilégiée par les autorités tchadiennes.

Le médiateur national tchadien, dont l'existence est prévue par la constitution,¹⁴² n'a jusqu'à présent été impliqué que dans des négociations discrètes. Son implication dans les conflits locaux semble être subordonnée à une volonté politique qui fait toujours défaut. L'échec de l'accord de Syrte s'explique autant par ce manque de volonté politique que par l'incohérence affichée par les chefs rebelles alternant entre ce qu'ils appellent leur volonté de trouver une solution négociée à tous les problèmes et des déclarations affirmant que la seule issue possible est la chute de Déby.¹⁴³

¹⁴¹ Signé le 25 octobre 2007, l'accord de Syrte est le résultat d'un dialogue entre le gouvernement tchadien et cinq des principaux groupes rebelles tchadiens. En apposant sa signature sur le document, le président tchadien avait déclaré que c'était le dernier accord global qu'il « acceptait de signer avec les mouvements armés tchadiens ». Voir Annexe C.

¹⁴² Le rôle du médiateur national est de servir d'instance de conciliation entre les citoyens et l'administration publique. Le décret présidentiel tchadien de 1993 ayant érigé cette institution stipule que le médiateur national doit contribuer à la paix sociale et politique dans toutes les régions du pays. Cependant, ce décret ne précise pas le mandat et les domaines d'intervention du médiateur. De plus, la subordination de cette institution à l'exécutif (présidence et primature) réduit sa marge de manœuvre politique.

¹⁴³ Voir notamment leurs sites internet www.tchadactuel.com, www.tchadespoir.com, www.tchadinfo.com. Il est fréquent de remarquer sur ces sites des déclarations contradictoires des dirigeants rebelles, qui peuvent déclarer aujourd'hui qu'ils sont pour un dialogue pour résoudre les problèmes du Tchad

Jouant sur ce tableau, Idriss Déby peut à la fois accepter de signer des accords globaux tout en menant ouvertement des négociations individualisées pour convaincre des membres de la rébellion de déposer les armes. On connaît les conséquences de cette tactique : affaiblissement de la rébellion, perte d'effet des accords globaux, désintérêt pour le règlement des problèmes de fond à l'Est.

La cause principale du renouvellement cyclique des insurrections se trouve dans cette « paix par défaut ». Une fois rentrés dans le giron du centre, ceux qui déposent les armes constatent lorsqu'ils regagnent leurs foyers que la situation n'a pas changé et que la région est toujours démunie. Leurs groupes ethniques continuent de se disputer les rares ressources et leurs proches continuent de souffrir de l'injustice. La frustration engendrée par cette situation alimente localement les tensions et contribue à éloigner de nouveau les individus de ce centre dont ils viennent d'accepter de regagner le giron. La stabilité de l'Est ne passe donc pas par une simple réduction comptable des groupes armés, ni par une sécurisation provisoire des civils, mais par un examen véritable des causes des problèmes et la mise sur pied des mécanismes pour leur résolution.

Pour désamorcer la poudrière de l'Est, le gouvernement tchadien doit accepter l'organisation d'une conférence de paix à l'Est destinée à réfléchir en profondeur aux sources locales des tensions. La conférence devra être placée sous la direction d'un comité composé de personnalités tchadiennes et étrangères, être organisée sous la tutelle de la MINURCAT et financée par l'Union européenne. Elle réunira uniquement les acteurs majeurs de l'Est – chefs coutumiers, sultans, représentants des communautés, des organisations non gouvernementales, du gouvernement central, des groupes rebelles, et des partis politiques de l'opposition – qui seront choisis par un mécanisme de concertation établi par la MINURCAT. L'Etat tchadien y sera représenté par les gouverneurs de régions et les préfets de départements. Le parti au pouvoir pourra y envoyer un représentant, de même que la CPDC (Coalition des partis pour la défense de la constitution).¹⁴⁴ La communauté internationale devrait également être représentée par

puis déclarer exactement l'inverse le lendemain estimant que la seule solution possible est la chute du « dictateur Déby ».

¹⁴⁴ L'opposition politique a choisi en 2002 de se constituer en une Coordination pour la défense de la constitution (CPDC) prônant le boycottage de toutes les consultations électorales organisées par le régime. Cette situation a débouché sur une impasse politique interne. Faute d'obtenir un dialogue inclusif regroupant les trois acteurs du conflit (le camp présidentiel refusant cette possibilité), la CPDC a consenti à négocier seul avec le gouvernement – négociations qui ont débouché sur la plateforme politique du 13 août 2007.

des envoyés de l'Union africaine, l'Union européenne, la Libye, la France et les Etats-Unis.

Elle ne devrait être considérée ni comme une mini conférence nationale limitée à l'Est ni comme un nouveau cadre de cooptation de l'élite locale. Elle doit impérativement être l'occasion d'un débat en profondeur débouchant sur des propositions concrètes de sortie de crise.¹⁴⁵ Les discussions devraient être menées autour des thèmes suivants :

- ❑ le conflit agriculteurs/éleveurs ;
- ❑ la question de la *diyah* ;
- ❑ le rôle des chefferies traditionnelles ;
- ❑ la circulation des armes et le désarmement dans la région ; et
- ❑ la cohabitation et la réconciliation entre les différentes communautés.

Chacun des thèmes discutés au cours de la conférence devra faire l'objet de résolutions et recommandations qui seront transmises au gouvernement tchadien et à la communauté internationale. Le comité d'organisation pourra assurer le suivi et la mise en œuvre de ces recommandations et résolutions. Préalablement à la tenue de cette conférence, le Conseil de sécurité de l'ONU, en accord avec l'Union africaine, devrait obtenir un engagement formel des autorités tchadiennes et des groupes rebelles à observer une cessation des hostilités. Un comité régional de médiation devra aussi être créé pouvant servir de cadre de concertation et de médiation permanent entre les différentes communautés de la région.

B. RELANCER LE PROCESSUS DE DAKAR ET RENFORCER LA MINURCAT

Au niveau régional, le processus de Dakar reste bloqué par une nouvelle détérioration des relations entre le Tchad et le Soudan suite à la création d'une nouvelle

¹⁴⁵ Dans son rapport *Tchad : Un nouveau cadre de résolution du conflit*, op. cit., Crisis Group recommande une nouvelle architecture de négociation à trois volets pour résoudre la crise politique et sécuritaire. Le premier volet devrait se fonder sur l'accord du 13 août 2007 et initier de nouvelles négociations politiques avec une participation élargie, incluant la société civile. Le deuxième devrait se concentrer sur la rébellion armée afin d'aboutir à un accord de cessez-le-feu permanent et à l'intégration des forces rebelles dans l'armée. Supervisé par l'Union africaine, le troisième volet devrait aborder le conflit de longue date entre le Tchad et le Soudan et chercher à mettre fin à cette guerre par rebelles interposés.

alliance rebelle tchadienne soutenue par Khartoum. Même si les relations diplomatiques entre Khartoum et N'Djamena se sont brièvement améliorées au mois de novembre 2008 quand les deux pays ont échangé leurs ambassadeurs, elles restent tendues à cause des pressions internes que les deux régimes subissent. Avec le soutien de la Libye et de l'Union africaine, les deux pays ont déjà pu se mettre d'accord sur le déploiement d'une force conjointe pour patrouiller la frontière et prévenir des incursions rebelles, mais aucune mesure n'a été prise pour concrétiser le projet.

Sur la base de l'accord de Dakar, un mécanisme régional de résolution du conflit devrait être mis en place sous la tutelle de l'Union africaine et devrait se concentrer sur l'élimination des soutiens aux différents groupes armés offerts par le Soudan et le Tchad, l'amélioration de la sécurité et la protection des civils à leurs frontières communes, le contrôle du trafic d'armes et le traitement des conséquences de ce conflit pour la République centrafricaine (RCA). Les voisins des trois pays agiraient comme garants des différents accords signés.

Pour assurer la protection des civils, la MINURCAT a besoin de renforcement. Le déploiement des casques bleus prévus pour prendre la relève de l'EUFOR ne manquera pas de connaître de longs retards. Le Conseil de sécurité devrait s'assurer que la mission a l'équipement essentiel pour fonctionner, notamment des hélicoptères appropriés aux exigences sur le terrain et des unités de forces spéciales et de reconnaissance.

La communauté internationale, notamment la France, devrait faire pression sur N'Djamena pour qu'elle cesse toute obstruction au déploiement rapide et aux mouvements des contingents onusiens. L'analyse selon laquelle la crise à l'Est du Tchad est essentiellement humanitaire, et qui fait l'impasse sur les causes politiques et sociales du conflit, a condamné d'avance la mission onusienne à voir la portée de son action limitée à une simple sécurisation des réfugiés et des personnes déplacées, laissant le soin aux acteurs tchadiens de résoudre une crise politique sans soutien international. Or le règlement du conflit de l'Est tchadien se fera seulement par un processus politique local qui abordera les problèmes de fond de la crise. La MINURCAT devrait soutenir ce processus, ce qui nécessite un véritable mandat politique pour la mission.

VI. CONCLUSION

L'Est du Tchad apparaît aujourd'hui comme une région sociologiquement et politiquement très hétérogène, sans référence identitaire commune. Bien que respecté par les individus, le sentiment national tchadien n'entraîne pas forcément un devoir de loyauté vis-à-vis d'un Etat perçu comme l'otage d'un régime clanique. Le sentiment d'appartenance à une religion et une culture musulmane communes apparaît également en retrait, tant l'insécurité a obligé les différentes communautés à se replier sur elles-mêmes, formant des refuges ethniques pour se prémunir contre les attaques extérieures.

L'Est du Tchad demeurera donc une poudrière propice à la perpétuation de la rébellion et à des déstabilisations extérieures tant que les problèmes de fond décrits dans le présent rapport resteront latents et qu'une réflexion approfondie ne sera pas menée autour des sources locales des tensions.

Nairobi/Bruxelles, 15 avril 2009

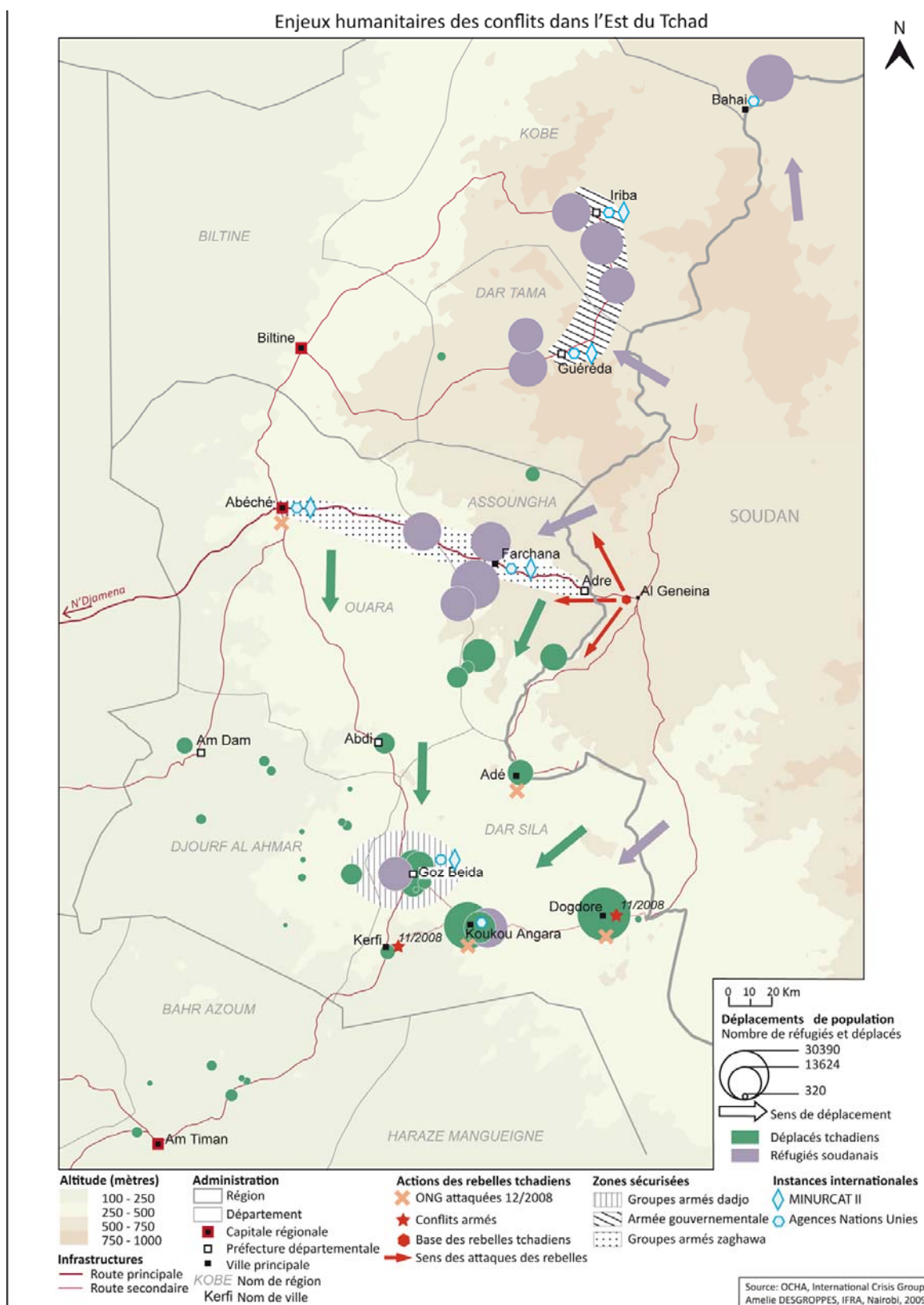
ANNEXE A

CARTE DU TCHAD



ANNEXE B

CARTE DE L'EST DU TCHAD



ANNEXE C

LES ACCORDS DE SYRTE, DE DAKAR ET LA PLATEFORME DU 13 AOUT 2007 : LA PAIX A L'ÉPREUVE DE LA VOLONTE POLITIQUE

Les différentes tentatives politiques de résolution du conflit à l'Est ont voulu intégrer toutes les dimensions et imbrications de la crise. Ainsi, l'accord de Syrte entre le président Déby et les principaux chefs rebelles a voulu mettre fin aux affrontements sur les différents fronts de l'Est en amenant les belligérants à un cessez-le-feu durable. La plateforme politique du 13 août 2007 est une tentative de réponse globale aux griefs politiques de l'opposition nationale. Quant à l'accord de Dakar, il a voulu mettre fin aux incursions transfrontalières et calmer les tensions entre le Tchad et le Soudan. Aucun de ces accords n'a conduit à un apaisement durable sur le terrain.

Les raisons de l'échec du processus de Syrte

L'accord de Syrte (Libye) du 25 octobre 2007 est le plus élargi en terme quantitatif des engagements de paix entre le gouvernement tchadien et les groupes rebelles. Cet accord a inclu les principaux groupes de la rébellion de l'Est¹⁴⁶ dans la cessation des combats préalable au cantonnement des troupes et à leur intégration dans l'armée nationale.

Dès le départ, la différence fondamentale d'approche des pourparlers de Syrte par les acteurs tchadiens a alimenté des doutes quant à leur portée sur le terrain. Tandis que le président Déby les considérait comme le dialogue inclusif tant de fois réclamé par ses opposants armés, ces derniers affirmaient que les discussions n'étaient que la première étape d'un processus qui devait préparer la tenue d'une prochaine table-ronde incluant l'opposition non armée.¹⁴⁷

Formellement, le document signé à Syrte a la forme d'un accord classique entre un gouvernement légal et sa rébellion : cessez-le-feu, désarmement, démobilisation, réintégration (DDR), engagement respectif des chefs rebelles à intégrer le processus démocratique et du gouvernement à en favoriser les conditions. Les raisons de l'échec du processus de Syrte se trouvent dans ce schéma qui appréhende l'insurrection tchadienne comme une rébellion classique homogène alors qu'elle est avant tout une lutte d'influence entre une élite militaire qui a trouvé à l'Est un terreau propice pour s'exprimer.

Dans un tel contexte, les opérations techniques de DDR paraissent bien insuffisantes si elles ne s'accompagnent pas d'un véritable processus politique destiné à apaiser les sources de tensions alimentant cette guerre des chefs. C'est parce que les différents accords de paix signés au Tchad ces dernières années n'ont pas approfondi cette dimension fondamentale de la crise interne qu'ils n'ont pas eu de véritable portée. Le désarmement et la démobilisation que ces accords ont préconisés n'ont pas permis de (ré)ancrer les combattants dans la vie civile car aucun processus n'a été prévu pour démanteler le système insurrectionnel à l'Est. Dans ces conditions, l'élite militaire a pu aisément les instrumentaliser en fonction de ses intérêts tactiques.

¹⁴⁶ Il s'agit de l'UFDD, de l'UFDD Fondamentale, du RFC et de la CNT. Le gouvernement tchadien a par la suite annoncé que d'autres factions de la rébellion avaient rejoint le processus de Syrte. Cependant, de tous les principaux chefs de la rébellion, seul Hassan Al Djineidi de la CNT a accepté de poursuivre le processus de Syrte en intégrant le gouvernement tchadien où il siège actuellement comme secrétaire d'Etat en charge des anciens combattants.

¹⁴⁷ Le climat ayant entouré les discussions de Syrte était déjà lourd de sens. Ayant refusé de discuter directement avec les chefs de la rébellion, le président Déby a préféré déléguer son ministre des Infrastructures et homme de confiance, Adoum Younousmi. Cela n'a pas été apprécié des chefs rebelles qui voulaient discuter d'égal à égal avec lui. Après la signature de l'accord, Mahamat Nouri, l'un des chefs de la rébellion, a déclaré « qu'à Syrte, le président Déby m'a serré la main sans me regarder, avec beaucoup de mépris ». De son côté, le président tchadien a affirmé à la presse que l'accord de Syrte « était le dernier qu'il acceptait de signer avec des rebelles ». Enfin, tous les chefs de la rébellion présents à Syrte se sont plaints de ce qu'ils ont considéré comme des menaces physiques des services de sécurité libyens afin qu'ils acceptent de signer le plus rapidement possible la proposition d'accord formulée par les médiateurs libyens. Voir « Chad says peace deal definitive but rebels quibble », Reuters, 25 octobre 2007 ; et www.tchadactuel.com/index.php?2007/11/23/650-tchad-rien-n-a-ete-fait-pour-appliquer-l-accord-de-paix-rebelles.

La rapidité avec laquelle l'accord de Syrte a été remis en cause confirme une telle analyse. En février 2008, seulement cinq mois après sa signature, les chefs rebelles, forts des armes reçues du Soudan et de leur nouvelle alliance, ont voulu tirer partie de cet avantage pour renverser Déby. Après l'échec de cette offensive, la rébellion a de nouveau réaffirmé sur ses sites internet son attachement à cet accord tandis que le président Déby désormais renforcé a déclaré qu'une entente entre lui et les chefs rebelles était hors de question.¹⁴⁸

Les limites de la plateforme politique du 13 août 2007

A l'instar de l'accord de Syrte, l'accord du 13 août 2007¹⁴⁹ paraît assez limité pour appréhender toutes les causes du blocage politique interne au Tchad. Il constitue le début d'un processus politique qu'il est indispensable d'approfondir. Destiné à relancer le processus électoral et à mettre fin au boycottage récurrent de l'opposition non armée, cet accord a amélioré théoriquement le cadre juridique et technique de l'organisation des consultations nationales. Il a prévu une plus grande indépendance de la commission électorale nationale, une révision des listes électorales et la neutralité de l'Etat dans l'ensemble du processus électoral.¹⁵⁰

Comme la plupart des observateurs l'ont relevé, cet accord se focalise sur l'organisation des élections sans traiter des causes profondes de la crise tchadienne. En se limitant au seul processus électoral, il laisse de côté les conditions d'existence des partis de l'opposition et le caractère peu démocratique du régime qui privilégie les ralliements plutôt qu'une entente politique. Avant cet accord, le pouvoir tchadien n'a accepté de dialoguer avec l'opposition intérieure qu'à la condition que les pourparlers soient conçus comme une réconciliation entre « frères brouillés voulant laver le linge sale en famille ».¹⁵¹ Ce faisant, le dialogue se limitait à des discussions individualisées avec l'élite politique pour satisfaire les intérêts personnels et l'opposition réduite à une élite sommée de faire allégeance. Les questions politiques de fond étaient subtilement renvoyées à des « concertations consensuelles futures ».

En permettant pour la première fois un accord élargi entre une coalition de l'opposition non armée et le pouvoir, l'accord du 13 août constitue une grande avancée. Cependant, les conjonctures politiques ne sont pas étrangères à sa signature. Le président Déby n'a accepté cet accord que pour satisfaire aux exigences de ses soutiens extérieurs, notamment la France et le Gabon, qui l'ont convaincu de la nécessité de la reprise du dialogue interne. L'objectif ultime du président Déby étant la conservation du pouvoir, le gouvernement tchadien a sitôt fait d'adopter des lois qui ne sont pas en conformité avec les termes de l'accord du 13 août.

En décembre 2008 et en janvier 2009, l'assemblée nationale, majoritairement acquise au pouvoir, a adopté cinq projets de loi relatifs à l'application de l'accord du 13 août 2007. Il s'agit de projets de loi portant sur la commission électorale indépendante (CENI), le code électoral, les statuts et attributions des autorités traditionnelles et coutumières, l'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel et de la Cour suprême et les attributions des chefs des unités administratives. Pour l'opposition, ces lois comportent des écarts avec l'accord initial.¹⁵² Ainsi, le vote des électeurs nomades et des Tchadiens de l'étranger, sources de fraudes et d'abus constatés lors des consultations passées, a été renforcé. La CENI n'a toujours pas l'autonomie requise pour être totalement indépendante et pour pouvoir piloter le processus électoral en toute indépendance.

L'accord de Dakar entre le Tchad et le Soudan

L'imbrication entre la crise du Darfour et la crise interne à l'Est a conduit le Tchad et le Soudan à signer une série d'accords de paix, dont celui de Dakar est le sixième. La principale caractéristique de ces engagements est qu'ils n'ont contribué à arrêter ni les accusations mutuelles entre les deux pays ni les incursions transfrontalières.

¹⁴⁸ Voir l'interview de Déby sur France 24, le 6 mars 2008 disponible sur www.france24.com/fr/20080306-talk-de-paris-idriss-deby-itno-president-tchad-rebelle-soutien-regime.

¹⁴⁹ Le texte intégral de l'accord est disponible sur www.tchadactuel.com/media/Accord_Politique.htm.

¹⁵⁰ L'accord du 13 août 2007 a été signé par le parti au pouvoir, le Mouvement patriotique du salut (MPS) ainsi que par ses alliés et une partie de l'opposition non armée regroupée au sein de la Coalition des partis pour la défense de la constitution (CPDC). Il a été remis en cause par certains membres de l'opposition comme Ngarlédji Yorongar et Neatobeye Bidi Valentin. La représentation de l'Union européenne au Tchad a joué le rôle de facilitateur.

¹⁵¹ Selon la terminologie toujours reprise dans les médias officiels.

¹⁵² Voir à ce propos la déclaration de la CPDC en date du 12 mars 2009, disponible sur www.tchadactuel.com/index.php?2009/03/12/2550-cpdc-communique-de-presse-du-12-mars-2009-declaration-liminaire.

Signé en mars 2008 à Dakar,¹⁵³ le dernier en date des accords entre le Tchad et le Soudan prévoit la normalisation des relations entre les deux pays, le respect des engagements pris antérieurement, la création d'un groupe de contact et surtout l'engagement des deux pays à interdire toute activité des groupes armés et à empêcher l'utilisation de leurs territoires respectifs. Le point central de l'application de ce nouvel accord est l'établissement d'une force tampon africaine sur la frontière.

De mars à novembre 2008, l'accord de Dakar a contribué à des avancées notables sur le terrain. Les réunions du groupe de contact ont permis la reprise des contacts de haut niveau entre les autorités des deux pays et réduit la surenchère verbale entre les présidents Déby et Bashir. En octobre 2008, les deux pays ont procédé à la reprise des relations diplomatiques rompues en mai de la même année. Sur le terrain, les attaques et incursions transfrontalières sont devenues plus sporadiques et ont diminué d'ampleur, notamment grâce à l'EUFOR.

Cependant, la méfiance profonde qui caractérise les relations entre les deux pays demeure une profonde réalité. L'imbrication des intérêts entre les Zaghawa installés au pouvoir à N'Djamena et ceux du MJE rend difficilement possible l'interdiction des activités des groupes rebelles soudanais au Tchad. De leur côté, les chefs de guerre tchadiens comptent sur l'appui soudanais sans lequel le rapport de force militaire leur serait défavorable. Enfin, le régime soudanais a besoin de la présence des rebelles tchadiens sur son sol pour limiter les mouvements des combattants du MJE et des autres groupes rebelles soudanais le long de la frontière.

La reprise de la tension entre les deux pays en janvier 2009¹⁵⁴ démontre la fragilité de l'accord de Dakar et surtout la nécessité d'accompagner toute tentative d'apaisement régional d'un processus politique interne pour résoudre les causes des violences au Darfour et à l'Est du Tchad.

¹⁵³ Le texte de l'accord est disponible sur www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/RMOI-7CSKF8?OpenDocument.

¹⁵⁴ En janvier 2009, la reprise des combats entre l'armée gouvernementale soudanaise et les rebelles du MJE a provoqué une dégradation des relations entre le Tchad et le Soudan. Le régime soudanais a accusé le pouvoir tchadien d'être derrière ces attaques et d'avoir réarmé le MJE. De son côté, le président Déby a accusé le Soudan d'avoir encouragé la formation de l'Union des forces de la résistance (UFR), la nouvelle alliance de la rébellion tchadienne. Au cours de la tournée qu'il a effectuée à l'Est du Tchad en février 2009, le président Déby a à plusieurs reprises dénoncé « les manœuvres du Soudan et de ses mercenaires pour déstabiliser le Tchad ». Voir www.presidentetchad.org/etape_Birack_Tine.htm.

ANNEXE D

ACRONYMES

ACF: Action contre la faim

ANR: Alliance nationale de la résistance

ANT: Armée nationale tchadienne

CENI: Commission électorale indépendante

CICR: Comité international de la Croix-Rouge

CNT: Concorde nationale tchadienne

CPDC: Coordination pour la défense de la constitution

CPI: Cour pénale internationale

DIS: Détachement intégré de sécurité

DGSSIE: Direction générale de sécurité des services et des institutions de l'Etat

EUFOR: Force de l'Union européenne

FSR: Front pour le salut de la République

FUC: Front uni pour le changement

HCR: Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies

MINURCAT: Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad

MDJT: Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad

MDD: Mouvement pour la démocratie et le développement

MJE: Mouvement pour la justice et l'égalité

MSF: Médecins sans frontières

OCHA: Bureau onusien de la coordination des affaires humanitaires

ONU: Organisation des Nations unies

RDL: Rassemblement pour la démocratie et la liberté

RFC: Rassemblement des forces pour le changement

UFDD: Union des forces démocratiques pour le développement

UFCD: Union des forces pour le changement et la démocratie

UFR: Union des forces de la résistance

ANNEXE E

A PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

International Crisis Group est une organisation non-gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 130 personnes réparties sur cinq continents. Celles-ci conçoivent des analyses de terrain et mènent une sensibilisation à haut niveau dans un but de prévention et de résolution des conflits.

L'approche de Crisis Group est fondée sur une recherche de terrain. Des équipes d'analystes postés dans des pays à risque ou à proximité de ceux-ci effectuent des recherches sur le terrain. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux. Crisis Group publie également *CrisisWatch*, un bulletin mensuel de douze pages offrant une mise à jour régulière et succincte des situations de conflit potentiel ou en cours les plus importantes partout dans le monde.

Les rapports et briefings de Crisis Group sont largement diffusés par courrier électronique. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin de les sensibiliser à ses analyses et de générer un soutien pour ses recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir rapports et recommandations auprès des décideurs politiques du monde entier. Crisis Group est coprésidé par Christopher Patten, ancien Commissaire européen aux Relations extérieures, et par Thomas Pickering, ancien ambassadeur des Etats-Unis. Gareth Evans, ancien ministre australien des Affaires étrangères, en est le président depuis janvier 2000.

Crisis Group a son siège à Bruxelles et des bureaux de liaison à Washington DC (où l'organisation est basée en tant qu'entité légale) et New York, un bureau à Londres, et deux présences de liaison à Moscou et Pékin. L'organisation dispose actuellement de neuf bureaux de terrain (à Bichkek, Bogota, Dakar, Islamabad, Istanbul, Jakarta, Nairobi, Pristina et Tbilissi) et dix-huit représentations locales (Abuja, Bakou, Bangkok, Beyrouth, Le Caire, Colombo, Damas, Dili, Jérusalem, Kaboul, Katmandou, Kinshasa, Ouagadougou, Port-au-Prince, Pretoria, Sarajevo, Séoul et Téhéran). Crisis Group couvre une soixantaine de pays et territoires touchés ou menacés par des crises sur quatre continents. En Afrique, il s'agit de : Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe ; en

Asie : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie/Myanmar, Cachemire, Corée du Nord, détroit de Taiwan, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizstan, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan; en Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie, Kosovo, Macédoine, Russie (Nord-Caucase), Serbie, Turquie et Ukraine ; au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : Algérie, Arabie Saoudite, Egypte, Iran, Iraq, Israël-Palestine, Liban, Maroc, Syrie et Yemen; et en Amérique latine et aux Caraïbes: Bolivie, Colombie, Equateur, Guatemala, Haïti et Venezuela.

Crisis Group est financé par des gouvernements, des fondations caritatives, des sociétés et des donateurs privés. Les agences et départements gouvernementaux qui financent actuellement Crisis Group sont : l'Agence américaine pour le Développement international, l'Agence australienne pour le Développement international, l'Agence autrichienne pour le Développement, l'Agence canadienne de Développement international, l'Agence japonais pour la Coopération internationale, l'Agence néo-zélandaise pour le Développement international, le Centre de recherches pour le Développement international du Canada, le Conseil de la Recherche économique et sociale du Royaume-Uni, le Département des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie, le Département des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, le Département du Royaume-Uni pour le Développement international, le Ministère allemand fédéral des Affaires étrangères, le Ministère belge des Affaires étrangères, le Ministère royal des Affaires étrangères du Danemark, le Ministère des Affaires étrangères des Emirats Arabes Unis, le Ministère finlandais des Affaires étrangères, le Ministère français des Affaires étrangères, Irish Aid, le Ministère des Affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein, le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le Ministère néerlandais des Affaires étrangères, le Ministère suédois des Affaires étrangères, le Ministère tchèque des Affaires étrangères, le Ministère royal norvégien des Affaires étrangères et le Ministère des Affaires étrangères turc.

Les fondations et donateurs du secteur privé, qui soutiennent annuellement et/ou contribuent à la Fondation *Securing the Future* de Crisis Group, regroupent: Better World Fund, Carnegie Corporation of New York, William & Flora Hewlett Foundation, Humanity United, Hunt Alternatives Fund, Jewish World Watch, Kimsey Foundation, Korea Foundation, John D. & Catherine T. MacArthur Foundation, Open Society Institute, Victor Pinchuk Foundation, Radcliffe Foundation, Rockefeller Brothers Fund, Sigrid Rausing Trust, et VIVA Trust.

ANNEXE F

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP DEPUIS 2006

AFRIQUE AUSTRALE

Zimbabwe's Continuing Self-Destruction, Briefing Afrique N°38, 6 juin 2006

Zimbabwe: An Opposition Strategy, Rapport Afrique N°117, 24 août 2006

Zimbabwe: An End to the Stalemate?, Rapport Afrique N°122, 5 mars 2007

Zimbabwe: A Regional Solution?, Rapport Afrique N°132, 18 septembre 2007

Zimbabwe: Prospects from a Flawed Election, Rapport Afrique N°138, 20 mars 2008

Negotiating Zimbabwe's Transition, Briefing Afrique N°51, 21 mai 2008

Ending Zimbabwe's Nightmare: A Possible Way Forward, Briefing Afrique N°56, 16 décembre 2008

AFRIQUE CENTRALE

Katanga: la crise oubliée de la RDC, Rapport Afrique N°103, 9 janvier 2006 (aussi disponible en anglais)

A Strategy for Ending Northern Uganda's Crisis, Briefing Afrique N°35, 11 janvier 2006

La réforme du secteur de la sécurité en RDC, Rapport Afrique N°104, 13 février 2006 (aussi disponible en anglais)

Congo's Elections: Making or Breaking the Peace, Rapport Afrique N°108, 27 avril 2006

Beyond Victimhood: Women's Peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda, Rapport Afrique N°112, 28 juin 2006

Sortir du piège du conflit: promouvoir la bonne gouvernance au Congo, Rapport Afrique N°114, 20 juillet 2006 (aussi disponible en anglais)

Peace in Northern Uganda?, Briefing Afrique N°41, 13 septembre 2006

La sécurité des élections au Congo: les leçons des affrontements de Kinshasa, Briefing Afrique N°42, 2 octobre 2006 (aussi disponible en anglais)

Burundi: la démocratie et la paix en danger, Rapport Afrique N°120, 30 novembre 2006 (aussi disponible en anglais)

Congo: poursuivre l'engagement international après les élections, Briefing Afrique N°44, 9 janvier 2007 (aussi disponible en anglais)

Northern Uganda: Seizing the Opportunity for Peace, Rapport Afrique N°124, 26 avril 2007

Congo: consolider la paix, Rapport Afrique N°128, 5 juillet 2007 (aussi disponible en anglais)

Burundi : conclure la paix avec les FNL, Rapport Afrique N°131, 28 août 2007 (aussi disponible en anglais)

Le processus de paix pour le Nord de l'Ouganda : continuer sur la lancée, Briefing Afrique N°46, 14 septembre 2007 (uniquement disponible en anglais)

Congo: ramener la paix au Nord Kivu, Rapport Afrique N°133, 31 octobre 2007 (aussi disponible en anglais)

Republique Centrafricaine : anatomie d'un Etat fantôme, Rapport Afrique N°136, 13 décembre 2007 (aussi disponible en anglais)

Congo: quatre priorités pour une paix durable en Ituri, Rapport Afrique N°140, 13 mai 2008 (aussi disponible en anglais)

Burundi : renouer le dialogue politique, Briefing Afrique N°53, 19 août 2008 (aussi disponible en anglais)

République centrafricaine : débloquent le dialogue politique inclusive, Briefing Afrique N°55, 09 décembre 2008

Northern Uganda: The Road to Peace, with or without Kony, Rapport Afrique N°146, 10 décembre 2008

AFRIQUE DE L'OUEST

Liberia: Staying Focused, Briefing Afrique N°36, 13 janvier 2006

Liberia: Resurrecting the Justice System, Rapport Afrique N°107, 6 avril 2006

La Guinée en transition, Briefing Afrique N°37, 11 avril 2006 (aussi disponible en anglais)

Côte d'Ivoire: la paix comme option, Rapport Afrique N°109, 17 mai 2006

Nigeria: Want in the Midst of Plenty, Rapport Afrique N°113, 19 juillet 2006

The Swamps of Insurgency: Nigeria's Delta Unrest, Rapport Afrique N°115, 3 août 2006

Côte d'Ivoire: augmenter la pression, Briefing Afrique N°40, 7 septembre 2006

Fuelling the Niger Delta Crisis, Rapport Afrique N°118, 28 septembre 2006

Nigeria's Faltering Federal Experiment, Rapport Afrique N°119, 25 octobre 2006

Guinée: le changement ou le chaos, Rapport Afrique N°121, 14 février 2007 (aussi disponible en anglais)

Nigeria's Elections: Avoiding a Political Crisis, Rapport Afrique N°123, 28 mars 2007

Nigeria: Failed Elections, Failing State?, Rapport Afrique N°126, 30 mai 2007

Côte d'Ivoire: Faut-il croire à l'accord de Ouagadougou ?, Rapport Afrique N°127, 27 juin 2007 (aussi disponible en anglais)

Sierra Leone: The Election Opportunity, Rapport Afrique N°129, 12 juillet 2007

Guinée: le changement en sursis, Briefing Afrique N°49, 8 novembre 2007 (aussi disponible en anglais)

Nigeria: Ending Unrest in the Niger Delta, Rapport Afrique N°135, 5 décembre 2007

Guinée: garantir la poursuite des réformes démocratiques, Briefing Afrique N°52, 24 juin 2008 (aussi disponible en anglais)

Guinée-Bissau : besoin d'Etat, Rapport Afrique N°142, 2 juillet 2008 (aussi disponible en anglais)

Sierra Leone: A New Era of Reform?, Rapport Afrique N°143, 31 juillet 2008

Nigeria: Ogoni Land after Shell, Briefing Afrique N°54, 18 septembre 2008

Liberia: Uneven Progress in Security Sector Reform, Rapport Afrique N°148, 13 janvier 2009

Guinée-Bissau: construire un véritable pacte de stabilité, Briefing Afrique N°57, 29 janvier 2009 (aussi disponible en anglais)

Guinea: The Transition Has Only Just Begun, Briefing Afrique N°58, 5 mars 2009 (aussi disponible en français)

CORNE DE L'AFRIQUE

Sudan: Saving Peace in the East, Rapport Afrique N°102, 5 janvier 2006

To Save Darfur, Rapport Afrique N°105, 17 mars 2006

Sudan's Comprehensive Peace Agreement: The Long Road Ahead, Rapport Afrique N°106, 31 mars 2006

Somaliland: à l'Union africaine de montrer le chemin, Rapport Afrique N°110, 23 mai 2006 (aussi disponible en anglais)

Tchad: vers le retour de la guerre ?, Rapport Afrique N°111, 1^{er} juin 2006

Darfur's Fragile Peace Agreement, Briefing Afrique N°39, 20 juin 2006 (aussi disponible en arabe)

Beyond Victimhood: Women's Peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda, Rapport Afrique N°112, 28 juin 2006

Can the Somali Crisis be Contained? Rapport Afrique N°116, 10 août 2006

Getting the UN into Darfur, Briefing Afrique N°43, 12 octobre 2006

Somalia: The Tough Part Is Ahead, Briefing Afrique N°45, 26 janvier 2007

Darfur: Revitalising the Peace Process, Rapport Afrique N°125, 30 avril 2007 (aussi disponible en arabe)

A Strategy for Comprehensive Peace in Sudan, Rapport Afrique N°130, 26 juillet 2007 (aussi disponible en arabe)

Sudan: Breaking the Abyei Deadlock, Briefing Afrique N°47, 12 octobre 2007 (aussi disponible en arabe)

Ethiopia and Eritrea: Stopping the Slide to War, Briefing Afrique N°48, 5 novembre 2007

Darfur's New Security Reality, Rapport Afrique N°134, 26 novembre 2007 (aussi disponible en arabe)

Kenya in Crisis, Rapport Afrique N°137, 21 février 2008

Sudan's Comprehensive Peace Agreement: Beyond the Crisis, Briefing Afrique N°50, 13 mars 2008 (aussi disponible en arabe)

Beyond the Fragile Peace between Ethiopia and Eritrea: Averting New War, Rapport Afrique N°141, 17 juin 2008

Tchad: Un nouveau cadre de résolution du conflit, Rapport Afrique N°144, 24 septembre 2008 (aussi disponible en anglais)

Sudan's Southern Kordofan Problem: The Next Darfur?, Rapport Afrique N°145, 21 octobre 2008 (aussi disponible en arabe)

Somalia: To Move Beyond the Failed State, Rapport Afrique N°147, 23 décembre 2008

AUTRES RAPPORTS ET BRIEFINGS

Pour les rapports et les briefings de Crisis Group sur

- l'Afrique ;
- l'Asie ;
- l'Europe ;
- l'Amérique latine et la Caraïbe ;
- le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ;
- des sujets thématiques ;
- *CrisisWatch*,

veuillez vous rendre sur notre site web : www.crisisgroup.org.

ANNEXE G

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

Co-présidents

Lord (Christopher) Patten

Ancien commissaire européen aux Relations extérieures ; ancien gouverneur de Hong Kong ; ancien membre du Conseil des ministres britannique ; chancelier de l'université d'Oxford

Thomas R Pickering

Ancien ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations unies, de la Russie, de l'Inde, d'Israël, d'El Salvador, du Nigeria et de la Jordanie ; vice-président de Hills & Company

Président directeur général

Gareth Evans

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Australie

Comité de direction

Morton Abramowitz

Ancien secrétaire d'Etat adjoint ; ancien ambassadeur des Etats-Unis en Turquie

Emma Bonino*

Ancienne ministre pour les Affaires européennes et le Commerce extérieur d'Italie ; ancienne commissaire européenne pour l'Aide humanitaire

Cheryl Carolus

Ancienne haut commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni ; ancienne secrétaire générale de l'ANC

Maria Livanos Cattau

Ancienne secrétaire générale de la Chambre de commerce internationale

Yoichi Funabashi

Rédacteur en chef et chroniqueur de l'Asahi Shimbun, Japon

Frank Giustra

Président du Conseil d'Endeavour Financial Corporation, Canada

Stephen Solarz

Ancien membre du Congrès des Etats-Unis

George Soros

Président, Open Society Institute

Pär Stenbäck

Ancien ministre des Affaires étrangères de la Finlande

*Vice-présidente

Autres membres du Conseil

Adnan Abu-Odeh

Ancien conseiller politique du Roi Abdallah II et du Roi Hussein ; ancien représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies

Kenneth Adelman

Ancien ambassadeur des Etats-Unis et directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement

SAR le Prince Turki al-Faisal

Ancien ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite aux Etats-Unis

Kofi Annan

Ancien Secrétaire général des Nations unies ; prix Nobel de la Paix (2001)

Louise Arbour

Ancienne haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme ; ancienne procureur en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda

Richard Armitage

Ancien sous-secrétaire d'Etat américain

Lord (Paddy) Ashdown

Ancien haut représentant en Bosnie-Herzégovine ; ancien président du Parti libéral-démocrate, Royaume-Uni

Shlomo Ben-Ami

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Israël

Lakhdar Brahimi

Ancien conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies ; ancien ministre des Affaires étrangères algérien

Zbigniew Brzezinski

Ancien conseiller à la Sécurité nationale auprès du président des Etats-Unis

Kim Campbell

Ancienne Premier ministre du Canada

Naresh Chandra

Ancien secrétaire de cabinet ; ancien ambassadeur de l'Inde aux Etats-Unis

Joaquim Alberto Chissano

Ancien président du Mozambique

Wesley Clark

Ancien commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe

Pat Cox

Ancien président du Parlement européen

Uffe Ellemann-Jensen

Ancien ministre des Affaires étrangères du Danemark

Mark Eyskens

Ancien Premier ministre de Belgique

Joschka Fischer

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Allemagne

Yegor Gaidar

Ancien Premier ministre de la Russie

Carla Hills

Ancienne ministre au Logement ; ancienne représentante au Commerce extérieur des Etats-Unis

Lena Hjelm-Wallén

Ancienne vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Suède

Swanee Hunt

Ancienne ambassadrice des Etats-Unis en Autriche ; présidente de l'Initiative for Inclusive Security and Hunt Alternatives Fund

Anwar Ibrahim

Ancien vice-premier ministre de Malaisie

Mo Ibrahim

Fondateur et président, Mo Ibrahim Foundation ; fondateur, Celtel International

Asma Jahangir

Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction ; présidente de la Commission des droits de l'homme au Pakistan

James V. Kimsey

Fondateur et président honoraire, America Online, Inc. (AOL)

Wim Kok

Ancien Premier ministre des Pays-Bas

Aleksander Kwaśniewski

Ancien président de la Pologne

Ricardo Lagos

Ancien président du Chili

Joanne Leedom-Ackerman

Ancienne Secrétaire internationale de PEN International ; romancière et journaliste, Etats-Unis

Jessica Tuchman Mathews

Présidente, Carnegie Endowment for International Peace, Etats-Unis

Moisés Naím

Ancien ministre de l'Industrie et du commerce du Venezuela ; rédacteur en chef, Foreign Policy

Ayo Obe

Présidente du Conseil d'administration, Goree Institute, Sénégal

Christine Ockrent

Directrice générale, Audiovisuel Extérieur de la France

Victor Pinchuk

Fondateur, EastOne & Victor Pinchuk Foundation

Fidel V. Ramos

Ancien président des Philippines

Güler Sabancı

Présidente, Sabancı Holding, Turquie

Ghassan Salamé

*Ancien ministre de la Culture du Liban ;
professeur à Sciences Po, Paris*

Thorvald Stoltenberg

*Ancien ministre des Affaires étrangères de
Norvège*

Ernesto Zedillo

*Ancien président du Mexique ; directeur,
Yale Center for the Study of Globalization*

CONSEIL PRESIDENTIEL

Le Conseil présidentiel de Crisis Group est un groupe éminent de donateurs privés qui apportent un soutien essentiel, du temps et une expertise à Crisis Group dans l'accomplissement de sa mission.

BHP Billiton

Canaccord Adams Limited

Alan Griffiths

**Iara Lee & George Gund III
Foundation**

Frank Holmes

Frederick Iseman

George Landegger

Ford Nicholson

Royal Bank of Scotland

StatoilHydro ASA

Ian Telfer

Guy Ullens de Schooten

Neil Woodyer

Don Xia

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Le Conseil consultatif international est constitué de donateurs privés qui contribuent régulièrement, par leur savoir et leur expérience, aux activités de Crisis Group.

Rita E. Hauser

(Co-présidente)

Elliott Kulick

(Co-président)

Hamza al Kholi

Anglo American PLC

APCO Worldwide Inc.

Equinox Partners

Ed Bachrach

Patrick Benzie

**Stanley Bergman &
Edward Bergman**

**Harry Bookey & Pamela
Bass-Bookey**

David Brown

John Chapman Chester

Chevron

Richard Cooper

Neil & Sandy DeFeo

John Ehara

Seth Ginns

Eleanor Holtzman

Joseph Hotung

Khaled Juffali

H.J. Keilman

George Kellner

Amed Khan

Shiv Vikram Khemka

Zelmira Koch

Scott Lawlor

Jean Manas

Marco Marazzi

McKinsey & Company

Najib Mikati

Harriet Mouchly-Weiss

Yves Oltramare

Donald Pels and

Wendy Keys

Anna Luisa Ponti &

Geoffrey Hoguet

Michael Riordan

Tilleke & Gibbins

Vale

VIVATrust

Yasuyo Yamazaki

**Yapı Merkezi
Construction and
Industry Inc.**

Shinji Yazaki

CONSEILLERS

Les conseillers sont d'anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et sont sollicités de façon ponctuelle pour apporter leurs conseils et leur soutien à Crisis Group.

Martti Ahtisaari

(Chairman Emeritus)

George Mitchell

(Chairman Emeritus)

Hushang Ansary

Ersin Arioglu

Óscar Arias

Diego Arria

Zainab Bangura

Christoph Bertram

Alan Blinken

Jorge Castañeda

Eugene Chien

Victor Chu

Mong Joon Chung

Gianfranco Dell'Alba

Jacques Delors

Alain Destexhe

Mou-Shih Ding

Gernot Erlor

Marika Fahlén

Stanley Fischer

Malcolm Fraser

I.K. Gujral

Max Jakobson

Todung Mulya Lubis

Allan J. MacEachen

Graça Machel

Barbara McDougall

Matthew McHugh

Nobuo Matsunaga

Miklós Németh

Timothy Ong

Olara Otunnu

Shimon Peres

Surin Pitsuwan

Cyril Ramaphosa

George Robertson

Michel Rocard

Volker Rühle

Mohamed Sahnoun

Salim A. Salim

Douglas Schoen

**Christian Schwarz-
Schilling**

Michael Sohlman

William O. Taylor

Leo Tindemans

Ed van Thijn

Simone Veil

Shirley Williams

Grigory Yavlinsky

Uta Zapf